Partie 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R.123-2-1 du code de l'urbanisme modifié par le décret n°2013-142 du 14 février 2013, cette partie : « 2° analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan; »

1 LE MILIEU PHYSIQUE

1.1 LE CLIMAT

La commune de Plestin-les-Grèves bénéficie d'un climat tempéré de type océanique qui se distingue par sa situation en bordure de littoral lui conférant humidité et températures douces.

1.1.1 LES VENTS

Les vents prédominants sont les vents de secteur Ouest et de secteur Sud-Ouest.



STATISTIQUES DES VENTS A PLOUGASNOU

1.1.2 LA PLUVIOMETRIE

Le régime pluviométrique général peut être décrit grâce aux valeurs moyennes mensuelles de précipitations observées à la station météorologique de Perros Guirec. Les précipitations sont réparties uniformément tout au long de l'année.

Précipitation	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D
moyenne (mm)	94.0	81.9	67.5	59.3	59.2	42.9	39.1	45.6	63.5	85.5	99.2	104.9

Précipitation moyenne – station météorologique de Perros Guirec entre 1971 et 2000.

Les mois les plus secs, de juin à septembre, apportent près de 15% de la pluviométrie annuelle (842.6 mm).

L'évapotranspiration est maximale de Mai à Août, ce qui conduit généralement à des déficits hydriques importants en particuliers pour le mois de Juillet.

1.1.3 LES TEMPERATURES

Ce climat est caractérisé par une faible amplitude thermique journalière et saisonnière.

Les températures moyennes mensuelles les plus basses se situent entre 5°C et 6°C pour la saison fraîche (Décembre à Mars). En été (Juin à Septembre), les températures varient entre 16°C et 17°C : soit une faible amplitude thermique de 11°C.

	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D
mini	4.8	4.7	5.8	6.7	9.1	11.4	13.5	14	12.8	10.4	7.6	6
maxi	9.3	9.7	11.1	12.1	14.7	17.1	19.3	20	18.5	15.6	12.2	10.3

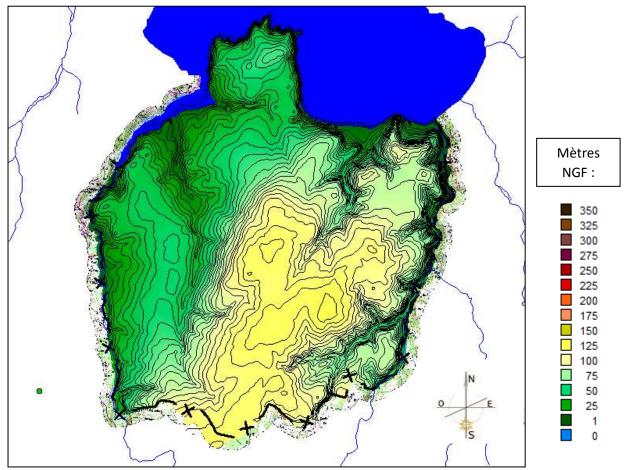
Température moyenne – station météorologique de Perros Guirec entre 1971 et 2000.

1.2 LE RELIEF, LA GEOLOGIE ET LA NATURE DES SOLS

1.2.1 LE RELIEF

Plestin-les-Grèves est constitué d'un plateau découpé de vallées creusées au fil du temps par les différents cours d'eau. Les points les plus bas se trouvent sur la partie Nord-Ouest du territoire, secteur le plus proche du niveau de la mer. Au Nord, la Pointe de l'Armorique culmine à 64 m pour former des falaises abruptes.

Les points culminants se situent au Sud-Est de la commune avec des points culminant jusqu'à 130 m d'altitude.



RELIEF DE LA COMMUNE, SANS ECHELLE

1.2.2 GEOLOGIE ET NATURE DES SOLS

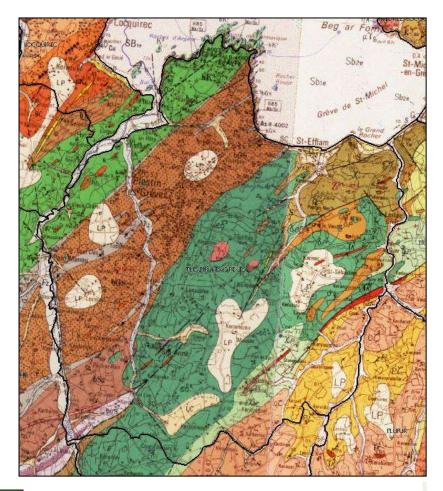
En Bretagne, on rencontre deux grands types de domaines géologiques : le domaine de socle et le domaine sédimentaire.

Le socle du Massif armoricain est composé de roches le plus souvent siliceuses, métamorphisées et fracturées. L'eau souterraine est présente dans les fissures profondes et dans les zones altérées de surface.

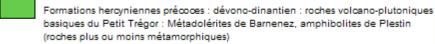
Le sous-sol de la commune de Plestin-les-Grèves est constitué de formations de type métamorphique du massif armoricain avec prédominance de quartzophyllades de Saint Martin des Champs pour la partie Sud-Est.

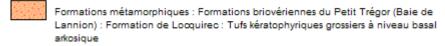
Le Nord-Ouest de la commune n'a pas été touché par l'intrusion des granites et a conservé les roches de l'ère primaire constituée surtout de schistes.

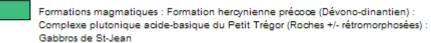
Globalement, le socle d'origine sédimentaire a subi une métamorphose suite à une remontée magmatique. Au centre du territoire, on note la présence de granite avec un sol plutôt sableux. Vers les vallées et les coteaux, le sol est plutôt composé d'argile.





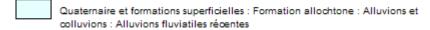














Formations métamorphiques : Formations briovériennes du Petit Trégor (Baie de Lannion) : Formation de Locquirec : Grès volcano-clastiques et tufs kératophyriques

1.3 L'HYDROLOGIE

1.3.1 L'ESTRAN DE LA LIEUE DE GREVE

Cet estran se structure sur 4 km de long et plus d'1 km de large entre le village de Saint-Efflam et la commune de Saint-Michelen-Grève. La Lieue de Grève est l'une des plus grandes baies des Côtes-d'Armor et de Bretagne. Lors des marées basses, la mer peut se retirer jusqu'à 1,3 km.

Cette vaste grève (5 km²) est séparée en deux anses par le Grand Rocher culminant à 84 mètres. Le secteur face à Saint-Efflam reçoit peu d'apports d'eau douce. En effet, la pente et la profondeur de l'estran sont très faibles, de ce fait, avec l'ensoleillement sur la baie, le milieu devient très propice au développement « d'algues vertes ». Bien que ce secteur soit affecté par cette pollution chronique, celui-ci présente une grande richesse biologique.

La commune de Plestin-les-Grèves est partagée entre les bassins versants de la Lieue de Grève, qui recouvre la majeure partie du territoire communal, le bassin versant du Douron, en limite Ouest et le bassin versant du Yar en limite Est.

1.3.2 LES BASSINS VERSANTS

Le bassin de la Lieu de grève :

Ce bassin versant occupe plus de 60% du territoire communal et s'étend sur la totalité du littoral de la Grève de Saint-Michel.

Ce bassin versant, d'une superficie de plus de 44 km², est drainé par de nombreux petits cours d'eau : Le ruisseau du Dour, du Meur (tous deux sur la commune de Plestin),...

Le bassin versant du Yar :

Occupant la partie Est de la commune, ce bassin versant de 61 km² est drainé par le fleuve du Yar et ses affluents.

Le Yar prend sa source à Plounérin, dans les côtes d'Armor, et se jette, environ 20 km plus loin, dans la Manche au niveau de Pont-ar-Yar.

Le bassin versant du Douron :

Ce bassin versant occupe une grande partie de l'Ouest de la commune. D'une superficie de plus de 96 km², ce bassin est drainé par la rivière du Douron et ses principaux affluents.

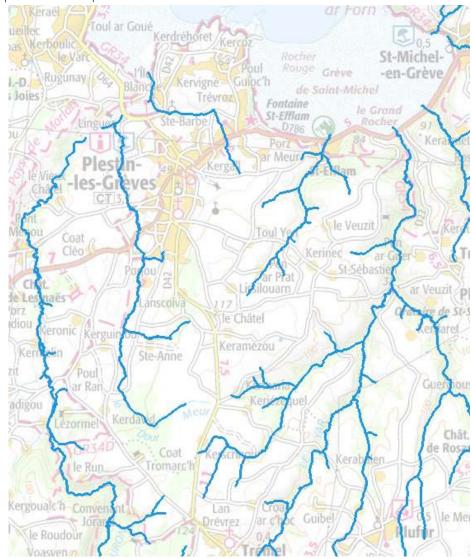
Le Douron, d'une longueur de l'ordre de de 30 km, fait office de frontière naturelle entre les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor.

C'est précisément sur ce bassin qu'est localisé le site Natura 2000 de la Vallée du Douron.

1.3.3 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUPERFICIEL

Le réseau hydrographique est dense sur la commune de Plestin-les-Grèves :

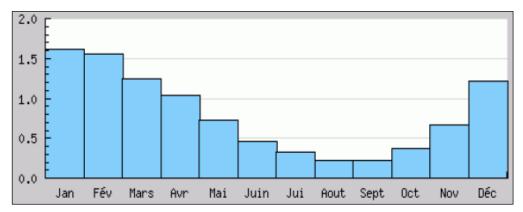
- Le fleuve du Yar (limite Est);
- La rivière le Douron (limite Ouest) ;
- Le ruisseau Dour Meur (Ouest de l'agglomération) ;
- Le ruisseau du Quinquis (Est de l'agglomération) ;
- Le ruisseau de Saint Barbe (Nord);
- ainsi que de nombreux petits affluents.



RESEAU HYDRAULIQUE DE PLESTIN-LES-GREVES. SOURCE : PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Le Yar traverse les communes de Trémel, Plufur où il reçoit le Dour Elego ou Ruisseau de Rosanbo sur sa rive droite, ainsi que Tréduder, et se jette dans la Manche, dans la Lieue de Grève, au lieu-dit Pont-ar-Yar.

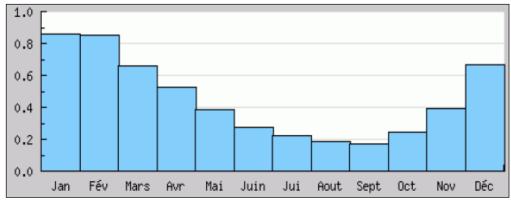
A Tréduder (bassin versant de 59 km²), le débit moyen annuel du Yar est de 0.8 m3/s. Le débit en période de hautes eaux de janvier à mars est de 9.9 m3/s (débit maximum), en revanche de fin juin à début septembre il redescend à 0.22 m3/s (débit minimum). Le débit d'étiage minimum est de 0.13 m3/s.



Débit moyen mensuel (en m³/s) mesuré à la Station hydrologique de Tréduder Données calculées sur 23 ans (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

La rivière du Douron fait office de frontière entre le département des Côtes d'Armor et du Finistère. Le Douron, des sources à l'estuaire, est peu ou pas anthropisé. Son estuaire possède une grande richesse écologique dans la zone de contact eau salée / eau douce (slikke et schorre). Il s'agit également d'une rivière à salmonidés et est le seul bassin côtier à accueillir la Loutre d'Europe.

A Pontou (bassin versant de 24.7 km²), le débit moyen annuel du Douron est de 0.45 m^3 /s. Le débit en période de hautes eaux de janvier à mars est de 7.5 m^3 /s (débit maximum), en revanche de fin juin à début septembre il redescend à 0.17 m^3 /s (débit minimum). Le débit d'étiage minimum est de 0.12 m^3 /s.

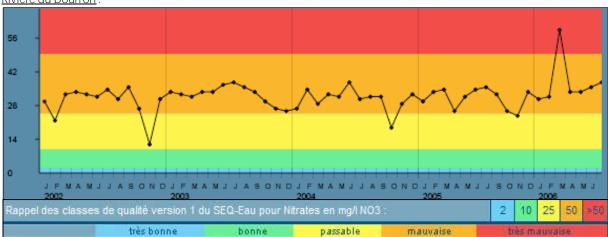


Débit moyen mensuel (en m³/s) mesuré à la Station hydrologique de Pont Menou Données calculées sur 23 ans (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

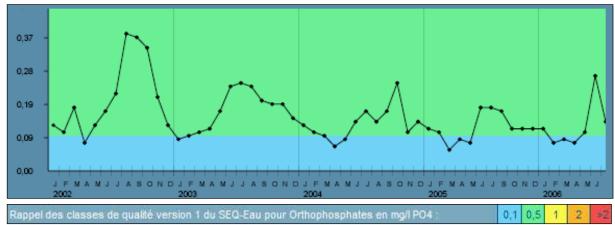
1.3.4 QUALITE DE L'EAU

Le RDBE Loire-Bretagne analyse régulièrement la qualité des rivières du Douron et du Yar.

Rivière du Dourron :



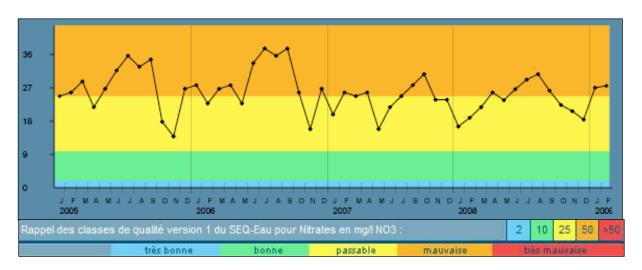
Graphiques d'évolution : Nitrates (Unité: mg/l NO3)



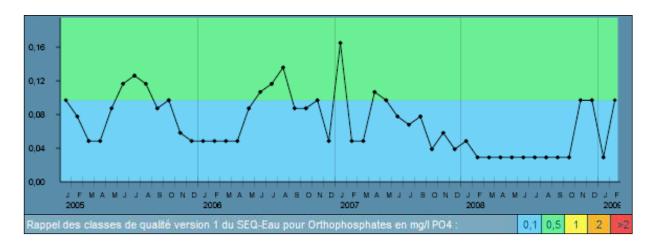
Graphiques d'évolution : Orthophosphates (Unité: mg/I PO4)

Entre 2002 et 2006, la qualité de l'eau du Douron a été qualifié de passable à mauvaise pour les nitrates avec tout de même, entre février et mars 2006, une qualification en très mauvaise qualité. Concernant les Matières Azotées et les Matières Phosphorées, l'eau a été qualifiée de bonne qualité.

Rivière du Yar:



Graphiques d'évolution : Nitrates (Unité: mg/l NO3)



Graphiques d'évolution : Orthophosphates (Unité: mg/l PO4)

Entre 2005 et 2006, la qualité de l'eau du Yar a été qualifiée de passable à mauvaise pour les nitrates, en revanche la qualité de l'eau s'est révélée très bonne en ce qui concerne les Matières Azotées et les Matières Phosphorées.

Les concentrations en nitrates et en orthophosphates sont plus faibles dans ce cours d'eau que dans le Douron.

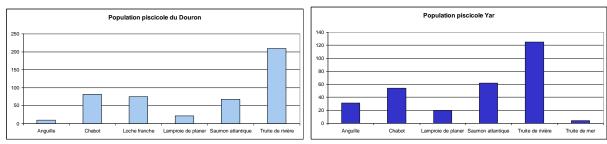
Les principales perturbations relevées sur le bassin versant sont :

- les activités agricoles ;
- l'impact du plan d'eau de PLOUNERIN;
- les assainissements collectifs et non collectifs ;
- imperméabilisation du sol...

Le YAR se jette au fond de la baie de LANNION dont les étendues de grèves sont affectées depuis plus d'une vingtaine d'années par de très importantes marées vertes. Un programme d'actions de lutte contre les algues vertes a été élaboré par le Comité des bassins versants de la LIEUE DE GREVE. Un contrat a été signé en avril 2003 avec les partenaires financiers du programme Pro Littoral.

Ainsi, de par la présence de marées vertes sur l'estuaire, la situation est préoccupante en terme de qualité de l'eau. En dépit des efforts réalisés, les améliorations restent aujourd'hui peu sensibles. Il faudra plusieurs années pour voir les effets des efforts consentis. Les programmes d'actions doivent se poursuivre et être renforcés.

1.3.5 QUALITE PISCICOLE



Population piscicole du Douron (2006) et du Yar (2009)

Compte tenu de leurs caractéristiques générales, les cours d'eau de la commune de Plestin-les-Grèves sont classés en 1er catégorie piscicole, et donc favorables à l'accueil des salmonidés. Ce classement concorde avec les peuplements piscicoles observés en 2006 et 2009 (graphiques précédents) qui comptent une forte population de truites, saumons et espèces d'accompagnement (chabot, loche). Les inventaires piscicoles du Conseil Supérieur de la Pêche mentionnaient en septembre 1988, 88,7% des espèces présentes étaient des salmonidés ou des espèces compagnes, dont trois espèces remarquables par leur abondance : forte densité d'anguilles (11,8 ind./100m²) aux environs de Plestin-les-Grèves, très forte densité de saumons atlantiques à la hauteur de Plouigneau (41,8 ind./100m²), et une densité exceptionnelle de truites fario dans la partie amont du Douron (45,5 ind./100m²).

Ce classement et l'analyse de la population piscicole du Douron et du Yar confirment la qualité remarquable de l'eau sur ce secteur.

1.3.6 COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 2

L'arrêté du 10 juillet 2012 fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux tels que définis au 2° du l de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe.

Sur la commune de Plestin-les-Grèves, le Yar et le Douron font partie des cours d'eau annexés à cet arrêté.

1.3.7 LES EAUX DE BAIGNADE

Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, etc. qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales afin d'améliorer la maîtrise des causes des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est assuré par l'ARS depuis 2010.

Sur la commune de Plestin Les Grèves, les résultats des analyses des 3 sites de baignade sont :

	2011	2013	2014	2015	2016
Les Cures	Moyenne	NR	NR	Excellente	Excellente
Les roches d'argent	Moyenne	NR	NR	Bonne	Excellente
Saint Efflam	Moyenne	NR	NR	Bonne	Excellente

1.3.8 DOCUMENTS DE PLANIFICIATION

L'ensemble de la région Bretagne appartient au territoire du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Loire-Bretagne.

Ce document est un outil de planification qui permet de fixer les objectifs et les règles de bonnes conduites concernant la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Le SDAGE du bassin Loire – Bretagne 2016-2021 a été adoptée par arrêté le 18 novembre 2015. Il fixe pour objectifs de stopper la détérioration des eaux et de retrouver un bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes et cotes). Pour atteindre cet objectif, le SDAGE définie 14 grandes orientation orientations :

Le nouveau SDAGE Loire-Bretagne fixe quatorze enjeux vitaux pour le bassin pour la période 2016-2021 :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique et bactériologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Parallèlement, les différents SAGE du territoire vont avoir pour objectif de mettre en application, à l'échelle locale, par l'intermédiaire d'actions concrètes, les grandes orientations du SDAGE. Ces actions planifiées vont se concentrer sur un périmètre hydrographique restreint (un ou deux bassins versants).

La commune de Plestin-les-Grèves est partagée entre le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Léon-Trégor et du SAGE Baie de Lannion, tous les deux en phase d'élaboration.

SAGE Baie de Lannion :

Le territoire de ce SAGE s'étend sur 678 km². Les enjeux déployés dans ce document sont :

- Amélioration de la qualité des masses d'eau et lutte contre les pollutions d'origine terrestre en limitant les rejets polluants de toute nature
 - o Atteindre le bon état de la masse d'eau côtière Baie de Lannion et lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes (objectif 2027)
 - Atteindre le bon état de la masse d'eau souterraine (pesticides : objectif 2021/nitrates : objectif 2015)
 - o Atteindre la bonne qualité bactériologique des eaux côtières
- Développement économique, qualité et quantité d'eau

- o Satisfaire les besoins en eau potable et les activités économiques tout en maintenant le bon état des eaux de surface assurant la pérennité des espèces
- Anticipation des conséquences du réchauffement climatique, de l'augmentation de la population et des variations saisonnières sur les quantités d'eau disponibles
- Urbanisme et aménagement de l'espace
 - o Prise en compte de la problématique des eaux pluviales dans les aménagements
 - o Anticipation des conséquences du réchauffement climatique (risques naturels : submersion marine, érosion du littoral)
- Préservation, restauration, gestion des milieux aquatiques
 - o Amélioration de la continuité écologique et de la continuité Grands Migrateurs
 - o Préservation, restauration, gestion des cours d'eau, du bocage et des zones humides *
 - o Préservation/gestion des milieux naturels d'intérêt patrimonial
- Amélioration des connaissances
- Sensibilisation et information des acteurs du territoire

SAGE Léon-Trégor:

Le territoire de ce SAGE s'étend sur 1060 km². Les enjeux déployés dans ce document sont :

- Restauration de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable
- Préservation du potentiel écologique de la baie de Morlaix
- Restauration de la qualité bactériologique des eaux
- Limitation de la prolifération des micro-algues et macro-algues
- Protection et développement de la conchyliculture et de la pêche à pied
- Développement des activités de loisirs
- Limitation des dommages dus aux inondations
- Préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction

1.4 USAGES DE L'EAU

1.4.1 EAU POTABLE

Un périmètre de protection de captage d'eau est présent sur la commune :

Au lieu-dit Pont ar Yar, une station de pompage et de traitement des eaux du Yar autorise, par arrêté préfectoral du 17 octobre 1986, puis modifié par l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1991, la prise d'eau superficielle d'eau potable. Les périmètres de protection préservant le captage longe la rivière depuis Roscerf jusqu'à l'embouchure.

La station est équipée de 2 pompes de 100m3/h et sa capacité de traitement (décantation, filtration, neutralisation, désinfection) est de 4000m3/jour. Elle permet la desserte de l'ensemble de la commune, soit près de 3700 habitants permanents, et environs 9000 en pleine saison touristique.

Les débits interannuels sont réguliers, néanmoins, on note des variations saisonnières liées à la plus forte demande en été.

Le périmètre de captage du Stalvar : Par arrêté préfectoral en date du 17 Octobre 1986, la commune de Plestin-les-Grèves, était concernée par le périmètre de captage mais n'étant plus utilisé, la servitude devrait être supprimée.

L'analyse des résultats montre une bonne qualité de l'eau sur le Yar :

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

24 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 24 réalisés.

dureté :

Eau peu dure (dureté moyenne < 20°F)

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

24 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 24 réalisées.

teneur maximale: 31 mg/l teneur moyenne: 21 mg/l

pesticides:

8 prélèvements conformes sur 8 prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

autres paramètres chimiques recherchés sur le réseau de distribution :

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des références ou limites de qualité imposées.

Suivi de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, station dyu Yar (source : ARS)

PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE. SANS ECHELLE. SOURCE : PAC

1.4.2 LOISIRS

Du fait de leur classement en première catégorie piscicole, les rivières du Douron et du Yar sont très appréciées par les pêcheurs.

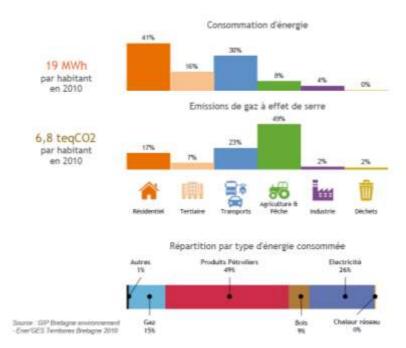
A la pêche, s'ajoutent les usages de la baignade qu'elle soit en eau douce (étangs) ou sur le littoral costarmoricain.

Un contrôle sanitaire périodique des eaux de consommation distribuées sur la commune est effectué régulièrement par les services compétents. Cette mission porte sur l'ensemble de la distribution d'eau depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur conformément à la réglementation en vigueur.

2 ENERGIES

2.1 CONSOMMATION ET PROD**UCTIONS D'ENREGIE ET** EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE L'ANNION TREGOR COMMUNAUTE

Le GIP Bretagne environnement a réalisé le portrait énergétique du territoire de Lannion Trégor communauté. Il permet de faire la synthèse des données disponibles relatives à l'énergie et aux gaz à effet de serre (GES).



Consommation d'énergie et gaz à effet de serre. Source : Bretagne environnement

Cette étude met en évidence plusieurs éléments :

- La consommation énergétique est principalement liée à l'habitat et aux transports,
- Les principales sources de GES sont liées à l'agriculture.

2.2 ENERGIES RENOUVALBLES

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et donc de la hausse du coût de ces dernières, les énergies renouvelables sont une alternative à laquelle ménages, collectivités et entreprises ont de plus en plus recours.

Que ce soit l'énergie solaire, géothermique, éolienne...les gisements ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire national, offrant ainsi d'opportunités variables d'une région à une autre.

Les différentes figures présentées ci-dessous illustrent le potentiel éolien, géothermique et solaire de l'ensemble du territoire.

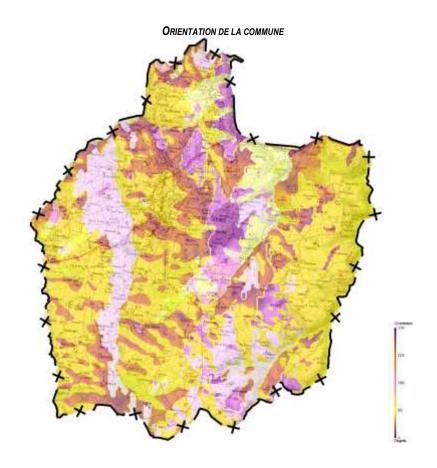
2.2.1 ENERGIE SOLAIRE



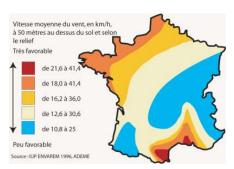
On remarque que le potentiel photovoltaïque de la région Bretagne est moyen. En effet, avec un ensoleillement annuel moyen d'environ 1500 à 1600h/an, le gisement permet d'envisager une production d'environ 1 200kWh/m² de module.

Cette productivité va également varier à l'échelle de la commune, en fonction de l'orientation des pentes et de l'orientation des bâtiments.

La carte des orientations présentées ci-dessous indique que la commune dispose globalement d'un potentiel favorable au développement des énergies renouvelables (exposition Est, Ouest et Sud).

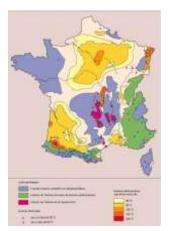


2.2.2 ENERGIE EOLIENNE



Le potentiel éolien est relativement intéressant sur la totalité de façade Nord-Ouest. En effet, particulièrement exposé aux vents marins, ce secteur enregistre des vitesses de vent moyennes pouvant atteindre plus de 40 Km/h.

2.2.3 GEOTHERMIE



La Bretagne reposant sur un socle cristallin, le potentiel géothermique de cette région s'oriente principalement sur la géothermie « très basse énergie » (nappe à moins de 35°C et forage à moins de 100m). Généralement, ce type d'énergie est utilisé pour chauffer/rafraîchir les locaux.

Source : BRGM

La synthèse des données existantes produite par Bretagne-Environnement concernant la production d'énergies renouvelables donne les résultats suivants :

Fillere	Nombre	Purisance thermique MW	Production thermique GWh	Pussance électrique MW	Production electrique GWh	Total GWh produits
Solare thermique	2,000	0,006	0,003			0,000
Büche et granulë			4,990			4,980
Bois déchiqueté	2,000	0.360	0,952			0,952
Total	4,000	0,366	5,935			5,935

Source: bretagne-envrionnement.org

On note que, d'après ces estimations, seuls le solaire (photovoltaïque et thermique), le bois bûche et le bois déchiquetés sont représentés sur la commune de Plestin-les-Grèves.

Le potentiel énergétique de Plestin-les-Grèves reste aujourd'hui sous exploité avec une absence de valorisation de l'énergie éolienne et une sous exploitation du potentiel solaire (seulement 2 installations solaire thermique).

3 POLLUTIONS ET NUISANCES

3.1 QUALITE DE L'AIR

Le suivi de qualité de l'air réalisé par l'association Air Breizh à Saint-Brieuc (station de suivi la plus proche) indique une qualité de l'air plutôt bonne. L'absence de stations de suivi plus proche ne permet cependant pas de déterminer précisément la qualité de l'air sur la commune de Plestin-les-Grèves. Cependant, la proximité du littoral favorise les circulations d'air (vents marins) et limite le risque de stagnation de l'air vicié. De plus, l'absence d'un tissu industriel polluant dense permet également de limiter la dégradation des paramètres de qualité de l'air.

3.2 POLLUTION SONORE

La carte des infrastructures de transport terrestre éditée par le ministère en charge de l'environnement identifie la RD786 comme infrastructure de la classe 4, ce qui correspond aux voies dont la nuisance sonore est perceptible dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de la voie.

4 LES NUISANCES ET LES RISQUES

La commune de Plestin-les-Grèves est répertoriée au dossier départemental des risques majeurs (DDRM) approuvé par le préfet le 12 juin 2015. Ce document recense les risques naturels et technologiques présents sur le département des Côtes d'Armor.

4.1 LES RISQUES NATURELS

Arrêtés de catastrophes naturelles liés à des inondations et coulées de boues, aux mouvements de terrain et/ou chocs mécaniques liés à l'action des vagues

La commune a fait l'objet de huit arrêtés de catastrophes naturelles liés à des inondations et coulées de boues et/ou chocs mécaniques liés à l'action des vagues :

- 28 septembre 1993, inondation et coulées de boues : du 10 au 11 juin 1993,
- 12 avril 1994, inondation et coulées de boues : du 8 au 9 juin 1993,
- 8 mars 1994, inondations et coulées de boues, le 14 octobre 1993,
- 17 juillet 1996, inondations, coulées de boues et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, du 19 au 20 février 1996,
- 18 septembre 1998, inondations et coulées de boues, le 28 mai 1998,
- 15 juin 2004, inondations et coulées de boues, du 26 au 27 janvier 2004,
- 15 mai 2008, inondations, coulées de boues et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, le 10 mars 2008,
- 24 décembre 2008, inondations et coulées de boues, le 13 septembre 2008.

De plus, à l'échelle du département, deux arrêtés de catastrophes naturelles ont été déclenchés suite à la tempête des 15 et 16 octobre 1987 et aux inondations, aux coulées de boues, aux mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à **l'action des vag**ues du 25 au 29 décembre 1999.

Risque climatique:

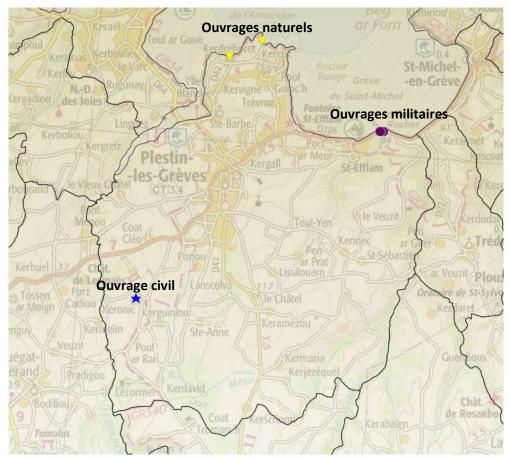
Du fait de leur proximité avec le littoral, toutes les communes du département sont exposées à des vents plus ou moins violents ; les communes littorales et estuariennes sont plus particulièrement concernées.

Risque sismique:

Les décrets n°2010-1254 relatifs à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ont classé tout le département des Côtes d'Armor en zone de sismicité 2 (faible). Les dispositions de ces décrets sont entrées en vigueur le 1er mai 2011. Dans les zones de sismicité 2, des mesures préventives, notamment des règles de constructions, d'aménagement et d'exploitation parasismiques devront être appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite « à risque normal » (article R 563-5 l du code de l'environnement).

Risque « mouvement de terrain »:

Le BRGM recense 5 cavités souterraines sur la commune de Plestin-les-Grèves :



Cavités. Source : BRGM

Submersion marine:

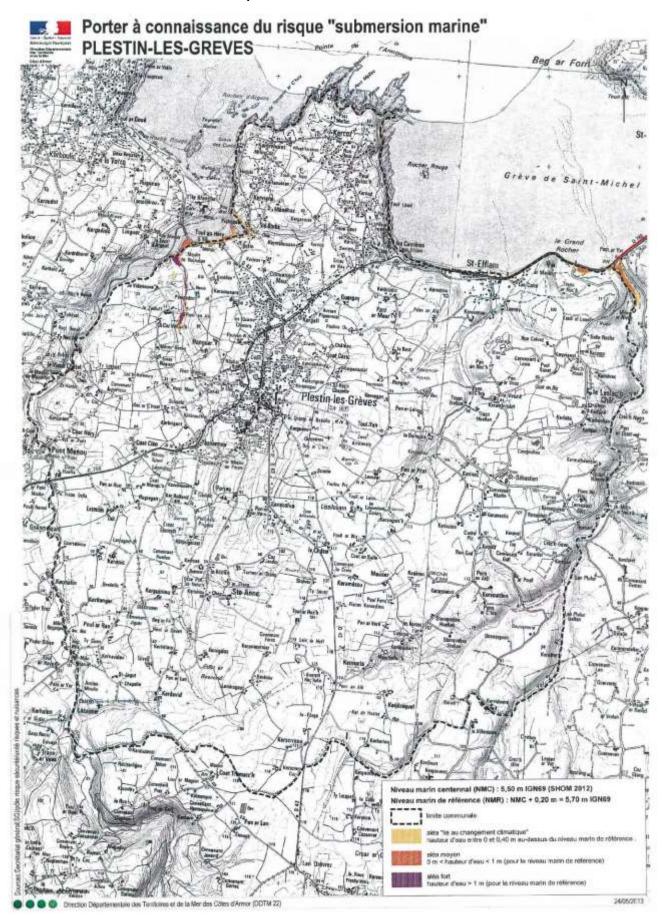
L'événement exceptionnel de référence défini au niveau national pour les submersions marines correspond un événement de période de retour au moins 100 ans appelé événement centennal, c'est-à-dire une chance sur cent de se produire chaque année (aléa de référence).

Les directives nationales intégrant les conséquences du changement climatique, exigent désormais de prendre en compte le risque d'élévation du niveau moyen de la mer dont les modalités sont les suivantes :

- Intégration systématique au niveau marin centennal (NMC) d'une surcote de 20cm (première étape vers une adaptation au changement climatique), qui constitue le niveau marin de référence (NMR)
- Hypothèse d'une augmentation du niveau marin centennal (NMC) de 60cm à l'horizon 2100, qui constitue le niveau marin de référence 2100 (NMR 2100).

Pour la commune de Plestin-les-Grèves, le niveau marin centennal (NMC) est de 5,50 m IGN69 et les zones situées:

- Sous le niveau marin de référence (NMR), soit 5,70 m IGN69, en distinguant les hauteurs de submersion pour cet événement (supérieur ou inférieur à 1m de submersion) sont respectivement les zones d'aléa fort et d'aléa moyen.
- Entre le niveau marin de référence (NMR) soit 5,70 m IGN69, et le niveau marin de référence 2100 (NMR 2100) soit 6,10 m IGN69, est la zone d'aléa "lié au changement climatique".



Risque incendie:

La commune de Plestin-les-Grèves n'est pas particulièrement sensible face à cet aléa.

Risque d'érosion du littoral:

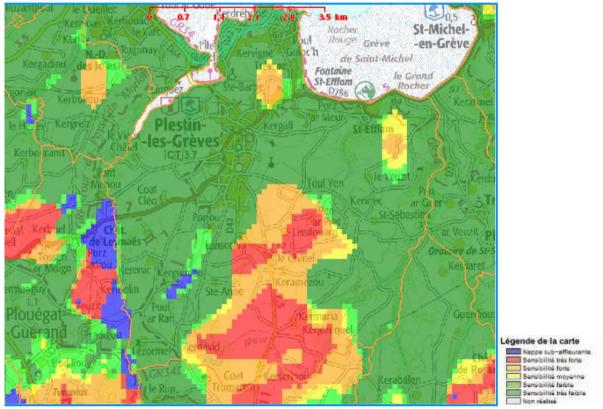
L'étude "Erosion littorale - Evaluation du risque" (CNRS-2003/2004) a permis de localiser et hiérarchiser les zones exposées à un risque potentiel.

La commune de Plestin-les-Grèves a été identifiée comme site sensible vis-à-vis de l'érosion avec un risque à différents points :

- le Hogolo, érosion liée à la divagation de la rivière le Douron,
- la pointe de l'Armorique, érosion des falaises meubles d'origine anthropique et continentale,
- Saint-Efflam, dégradation des dunes d'origine anthropique, érosion marine en pied d'ouvrage.

Risque remontée de nappe:

On appelle zone sensible aux remontées de nappes, les secteurs dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et d'amplitude de battement de la nappe, permettent un phénomène d'émergence de la nappe au niveau du sol ou un engorgement des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

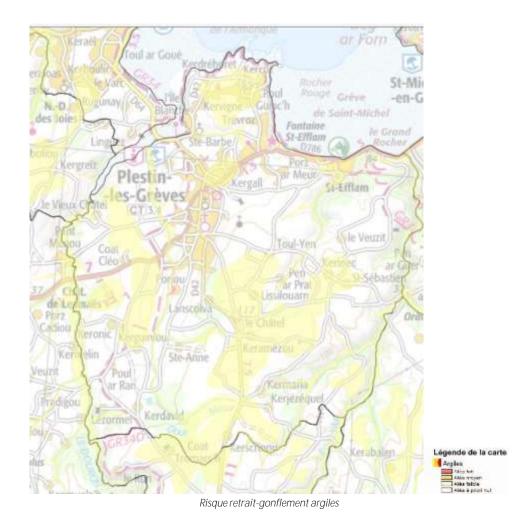


Risque remontée de nappes

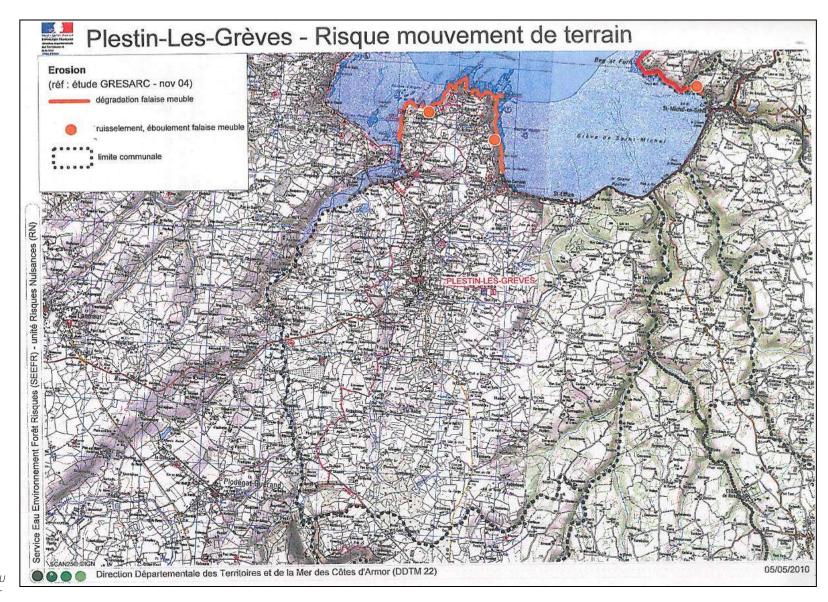
On remarque que la commune est inégalement touchée par ce phénomène, la zone agglomérée n'étant que très faiblement touchée.

Risque lié au retrait et gonflement d'argiles:

Les variations de la quantité d'eau présente dans les sols argileux entraînent une alternance de phase de gonflement de l'argile (sol saturé en eau) et de rétractation (en période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur la stabilité des bâtiments à fondations superficielles.



On remarque que la commune de Plestin n'est que très faiblement concernée par cet aléa. EN effet, l'aléas « faible » ne concerne que 30,11% de son territoire.



PERIMETRE LIE AU

DE MOUVEMENT

4.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune n'est pas concernée par des risques technologiques de type SEVESO.

4.3 SOLS POLLUES

Aucun site ou sol pollué n'est identifié sur la base de données BASOL.

La base de données BASIAS recense 20 sites industriels (sites anciens ou en activités) :

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
BRE2200222	MEVEL H, ROPARS Augustin, TANGUY Isidore, DLI, garage		3 Avenue Frères Le Gall (des)	PLESTIN- LES- GREVES	V89.03Z G45.21A	En activité	Inventorié
BRE2200677	MORIN, artisan forge		5 Rue Kergus (de)	PLESTIN- LES- GREVES	C25.50A	Activité terminée	Inventorié
BRE2200750	TASSEL, fabrique de savon		6 Rue Saint Roch (de)	PLESTIN- LES- GREVES	C20.4	Activité terminée	Inventorié
BRE2200800	LE TALLEC Roger, cycles et motos		Lieu-dit Quatre Chemins	PLESTIN- LES- GREVES	G45.40Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2200880	BOUREL et TALLEGAS, ALES François, LE FLANCHEC Jean, garage et station-service		15 Avenue Frères Le Gall (des)	PLESTIN- LES- GREVES	G45.21A G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2201075	ROLLAND Eugène, garage		Rue Clos (des)	PLESTIN- LES- GREVES	G45.21A G47.30Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2201600		Le Grand Rocher - Site de stockage de déchets de marées noires	Lieu-dit Grand Rocher (le)	PLESTIN- LES- GREVES	E38.42Z V89.08Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2201752	PLESTIN-LES- GREVES Commune de, décharge brute		Lieu-dit Goasorguen	PLESTIN- LES- GREVES	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2202147	PLESTIN-LES- GREVES Commune de, décharge autorisée		Lieu-dit Goasorguen	PLESTIN- LES- GREVES	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2202148	X, décharge brute		Lieu-dit Kerameau	PLESTIN- LES- GREVES	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2202977	BOURHIS Yves, DLI, Charbon, eau et bières		1 Place Auvelais (d')	PLESTIN- LES- GREVES	V89.03Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2203134	BONNY Edouard, forge et mécanique générale		Lieu-dit Sebastien (saint)	PLESTIN- LES- GREVES	C28.30Z C25.50A C25.62A	Activité terminée	Inventorié
BRE2203484	CALLAREC François, transports et une pompe d'essence		Rue Poul Scornet (de)	PLESTIN- LES- GREVES	V89.03Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2203554	LE BRAS Jean		45 Rue Frères	PLESTIN-	S96.01	Activité	Inventorié

	Claude, LE POLES Yvonne, pressing		Le Gall (des)	LES- GREVES		terminée	
BRE2203739	KERRALIC Centre Familial de Vacances, Transformateur PCB		Lieu-dit KERRALLIC	PLESTIN- LES- GREVES	D35.44Z	En activité	Inventorié
BRE2203740	Usine du Yar, transformateur	Toul an	Lieu-dit Toul	PLESTIN- LES- GREVES	D35.44Z	En activité	Inventorié
BRE2204130	PCB	Hery - Site de stockage de déchets de marées	an Hery	PLESTIN- LES- GREVES	V89.08Z	Activité terminée	Inventorié
BRE2205299	DANIEL Jean- François, forge et station-service	noires	Lieu-dit Poul Ar Ron	PLESTIN- LES- GREVES	G47.30Z C25.50A	En activité	Inventorié
BRE2205299	DANIEL Jean- François, forge et station-service		Lieu-dit Poul Ar Ron	PLESTIN- LES- GREVES	G47.30Z C25.50A	En activité	Inventorié
BRE2209021	DE LA BAIE SYNDICAT, Captage AEP		Lieu-dit STALVAR	PLESTIN- LES- GREVES	E36.00Z	Activité terminée	Inventorié



Sites industriels actuels et anciens. Source : Basias

En cas de changement d'usage, des études préalables devront être réalisées notamment pour les projets de constructions d'établissements recevant des personnes sensibles ou de logements.

En effet, en de découverte de pollution des sols, la comptabilité de l'état des milieux avec l'usage futur du site devra être étudiée, et ce, en application des articles L.556-1 à L.556-3 du code de l'environnement. Pour ce faire, le guide relatif aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués, ainsi que la circulaire interministérielle DGS/EAI/DPR/DGUHC n°2007-317 du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles constituent le mode d'emploi des démarches en cas de découverte de pollution pendant les aménagements urbains.

4.4 **RISQUE D'EXPOSITION** AU RADON

Le département des Côtes d'Armor est considéré comme prioritaire vis-à-vis de ce risque. Le Code la Santé Publique impose aux propriétaires d'établissements sanitaires et sociaux, d'établissements d'enseignement et d'établissements pénitentiaires situés dans le Finistère, les Côtes d'Armor et le Morbihan de faire procéder à des mesures du radon dans leurs locaux.

4.5 **LES RISQUES D'EXPO**SITION AU PLOMB

Le décret n° 2006-474 du 25 avril 2006, relatif à la lutte contre le saturnisme s'applique sur l'ensemble du territoire national. Il concerne le repérage des revêtements contenant du plomb dans les bâtiments affectés à l'habitation construits avant le 1er janvier 1949.

4.6 LES RISOUES DE MATIERES DANGEREUSES

Néant.

4.7 LA SECURITE ROUTIERE

Néant.

4.8 LE RISOUE DE RUPTURE DE DIGUE

La commune est exposée à ce type de risque au titre de la digue de Saint-Efflam/Pont-ar-Yar.

La digue de Saint-Efflam se situe dans la partie Ouest du fond de la Grève de Saint-Michel. Cette protection est constituée par un massif dunaire sur lequel se sont implantées des habitations. Son versant, coté mer, est localement conforté par des enrochements et son sommet occupé par la RD 786.



Digue de Saint-Efflam/Pont du Yar. Source : centre de l'étude technique de l'équipement de l'Ouest

Il s'agit d'une digue de classe D (hauteur du barrage au-dessus du terrain naturel supérieure à 2m). Une visite des services de la DREAL a été effectuée le 22 novembre 2012.

5 LES MILIEUX NATURELS

5.1 SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU DOURON N°FR5300004

5.1.1 LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est formé par un ensemble de sites naturels et semi-naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs habitats et des espèces sauvages, animales ou végétales, qu'ils abritent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles dans une logique de développement durable.

Il comprend deux types de zones réglementaires :

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS):

Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la Directive européenne 79-409/CEE du 25/04/1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages. La Directive Oiseaux concerne les habitats des espèces menacées de disparition et les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices dont la présence est régulière.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :

Les ZSC, instaurées par la directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, soit des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. La commune de Plestin-les-Grèves dispose d'un patrimoine naturel riche qui se traduit notamment par la désignation d'un site Natura 2000 : Site FR5300004, « rivière le Douron », qui occupe toute la façade Ouest de la commune. Ce site est classé au titre de la Directive Habitat faune-flore (ZSC).

5.1.2 LA REGLEMENTATION

La Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages dite « Directive habitats-faune-flore », a institué, dans ses articles 6.3 et 6.4, des modalités obligatoires de réalisation d'une évaluation des incidences des projets et programmes sur les sites Natura 2000. Cette procédure a été introduite en droit français :

Code de l'Environnement, article L. 414-4-1°|||:

Les documents de planification ou les programmes susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation mentionnée à l'alinéa précédent.

Le contenu de cette évaluation est décrit dans les articles L. 121-11 et R. 123-2-1 du code de l'urbanisme.

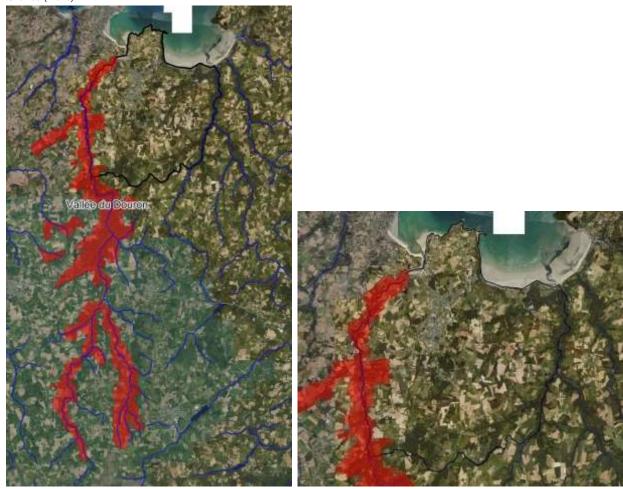
Ces évaluations, et les programmes qu'elles traitent, sont réalisés de manière itérative, tout au long de la procédure d'élaboration, permettant ainsi de proposer un projet de développement communal le moins impactant, limitant ainsi le recours aux mesures réductives et compensatoires, au profit de mesures d'évitement.

Néanmoins, lorsque l'impact ne peut être évité ou suffisamment réduit, les mesure d'accompagnement, appelée mesures compensatoires doivent être proposées afin d'équilibrer le projet d'un point de vue environnemental (principe E-R-C, Evitement, Réduction, Compensation).

5.1.3 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000RIVIERE DU DOURON FR5300004

Le site Natura 2000 de la vallée du Douron a été intégré au réseau Natura 2000 au titre de Directive « habitats-faune-flore ». Il

est partagé entre les départements Côtes d'Armor (à hauteur de 16%) et du Finistère (84%). Il s'agit d'un écocomplexe constitué d'habitats côtiers, estuariens, forêts rivulaires, landes...en lien avec la rivière le Douron. Ces habitats sont relativement bien conservés du fait de leur faible anthropisation. Ce site s'étend sur 2 897 hectares, dont 218 sur la commune de Plestin-les-Grèves (7.5%).



SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU DOURON SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU DOURON A PLESTIN



Estuaire du Douron à Plestin-les-Grèves

La mise en place des sites Natura 2000 passe par plusieurs étapes :

1ère étape : Désignation des sites. Cette désignation et leur délimitation se base sur des critères scientifiques ainsi que sur les connaissances bibliographiques disponibles : inventaires des ZNIEFF I et II présentes sur la vallée du Douron : Le Douron aval, tourbière de Kernebet, tourbière de Coat Lesco, Douron amont.

2ème étape : Désignation du comité de pilotage : Le CoPil. Son rôle est de participer à l'élaborer le Document d'Objectifs (DocOb). Concernant le site de la vallée du Douron, le comité de pilotage a été désigné par arrêté préfectoral le 16 janvier 2010.

3ème étape : Elaboration du document d'objectifs (DocOb). Le DocOb est à la fois un document de diagnostic et un document

d'orientation pour la gestion du site. Il fixe les enjeux de conservation, les objectifs de développement durable et détaille les mesures de gestion qui permettront d'atteindre ces objectifs. L'opérateur de ce site, Morlaix communauté, a été chargé de rédiger ce document. Il a été approuvé le 23 mars 2013.

4ème étape : **Mise en œuvre**. Après approbation, le DocOb entre en phase de mise en œuvre. Afin de respecter les objectifs généraux et spécifiques déterminés dans ce document, des actions concrètes sont proposées, sur la base du volontariat. Ces actions passent par la signature de contrats et de chartes Natura 2000. Ils sont signés entre l'Etat, l'Europe et toutes les personnes physique, morales, privées, ou publiques, propriétaires ou ayant droit des terrains inclus dans le périmètre du site Natura 2000. Le site Natura 2000 de la vallée du Douron est désormais entré dans cette phase de mise en application.

5.1.4 HABITATS NATURELS ET HABITATS COMMUNAUTAIRES

Un habitat naturel est un milieu dont les caractéristiques stationnelles (substrat, sol, climat, topographie) et biologiques (faune et flore) sont homogènes.

Un habitat naturel, qu'il soit terrestre ou aquatique, est dit communautaire lorsqu'il est considéré comme en danger, caractéristique ou que son aire de répartition est réduite à l'échelle locale, nationale ou communautaire. La liste des habitats concernés est définie dans la directive Habitat 92/43/CEE, pour chacune des neuf régions biogéographiques de l'UE (la région alpine, la région atlantique, la région de la mer Noire, la région boréale, la région continentale, la région macaronésienne, la région méditerranéenne, la région pannonienne et la région steppique).

Les habitats observés sur le site Natura 2000 de la vallée du Douron présentent un excellent état de conservation, ce qui conduit à la présence d'une faune et d'une flore remarquable avec des effectifs satisfaisants (voir point suivant).



Estuaire du Douron

Type d'habitat	Code Eur15	Description
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>).	3110	Végétation vivace, rase et aquatique à amphibie des bords d'étangs, dominée par les Littorelles
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- Batrachion	3260	communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Prairie dominée par la Moline bleue
Tourbières hautes actives. Habitats prioritaires	7110	grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières acidiphiles
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération	7120	Bruyères abondantes et tapis de Shpaignes. Moline très couvrante. Ligneux plus ou moins abondants
Dépressions sur substrat tourbeux du Rhynchosporion	7150	Espèces pionnières s'installant sur des sols nus très humides
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> . Habitats prioritaires	4020	Faciès plus ou moins humides
Landes sèches européennes	4030	Landes sèches. Bruyère cendrée, agrostide à soies, ajonc, callune

		Landes mésophiles. Traces d'hydromorphies plus ou moins prononcées
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à <i>llex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120	9120-1 Hêtraies-chênaies collinéennes hyperatlantiques à If et à Houx 9120-2 Les Hêtraies-chênaies collinéennes atlantiques à Houx
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae). Habitats prioritaires	91E0	Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières)
Estuaires	1130	Partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, à partir du début des eaux saumâtres
Replats boueux et sableux exondés à marée basse	1140	Sables et vases des côtes océaniques, des chenaux et des lagunes associées, non submergés durant la marée basse, dépourvus de plantes vasculaires, mais habituellement colonisés par des algues bleues et des diatomées
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	Formations composées surtout ou en majeure partie de plantes annuelles, en particulier de Chénopodiacées du genre Salicornia ou de graminées, colonisant les vases et sables inondés périodiquement des marais salés côtiers ou intérieurs
Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	1330	Prés salés des côtes de la Baltique, de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. Aster tripolium peut être présent ou abondant dans la plupart des subdivisions
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d.eau et en bordure des forêts relevant des Glechometalia hederaceae et des Convolvuletalia sepium (Senecion fluviatilis, Aegopodion podagrariae, Convolvulion sepium, Filipendulion)
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Végétation des fentes des falaises et pentes rocheuses calcaires de l'intérieur des terres, de la région méditerranéenne ainsi que des étages planitiaire à alpin de la région eurosibérienne, relevant essentiellement des Potentilletalia caulescentis et Asplenietalia glandulosi
Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8230	Communautés pionnières du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii, colonisant les sols superficiels des surfaces de roches siliceuses. Comme conséquence de la sécheresse, la végétation ouverte est caractérisée par de nombreuses mousses, lichens et Crassulacées.
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	Forêts à Fagus sylvatica développées sur sols neutres ou presque neutres, à humus doux (mull), des domaines médio-européen et atlantique de l'Europe occidentale et du centre et nord de l'Europe centrale, caractérisées par une forte représentation des espèces appartenant aux groupes écologiques d'Anemone nemorosa, de Lamiastrum (Lamium) galeobdolon, de Galium odoratum et Melica uniflora formant une strate herbacée plus riche et abondante que celle des forêts de 9110 et 9120

Ce site Natura 2000 est donc constitué d'une mosaïque d'habitats diversifiés, pouvant être rassemblés en 6 grandes classes :

<u>Prés salés</u>: Ces écotones, situés à la frontière entre le milieu marin et terrestre, présentent des caractéristiques édaphiques, chimiques,...particulières qui conduisent au développement des cortèges faunistiques et floristiques spécifiques, principalement composés d'une végétation buissonnante rase, d'espèces halophiles (salicornes), d'avifaune limicole, de crustacés...

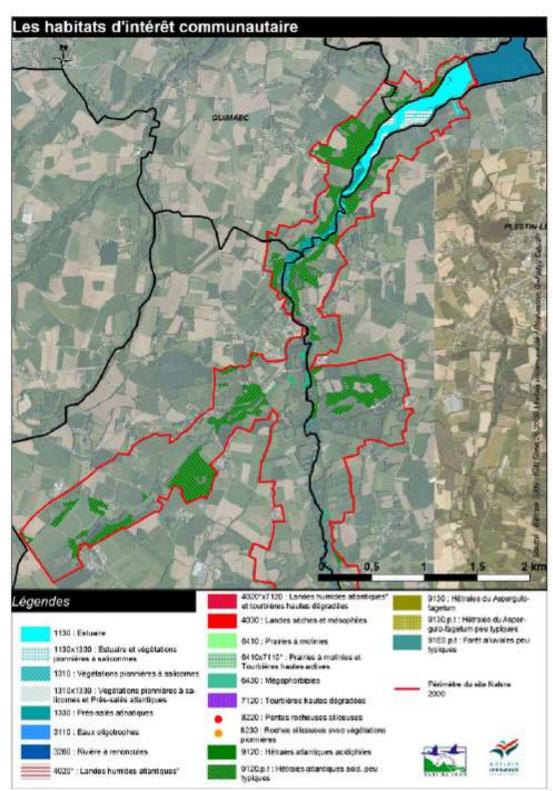
<u>Végétation aquatique</u>: Quelles soient courantes ou dormantes, les eaux présentes dans le périmètre de ce site Natura 2000 présentent des caractéristiques particulières en fonction de leur concentration en éléments nutritifs, leur taux d'oxygénation... Ces éléments vont permettrent le développement d'espèces, animales et végétales, diversifiées: Saumon, chabot commune...

<u>Prairies et landes</u>: Quelles soient humides ou sèches, les prairies et landes rencontrées à l'échelle du site Natura 2000 offrent une grande diversité d'habitats: mégaphorbiais, prairies à Molinies, landes sèches... De nombreuses espèces animales sont associées à la conservation de ces habitats très sensibles: mammifères (loutre d'Europe), entomofaune (Damier de la succise)...

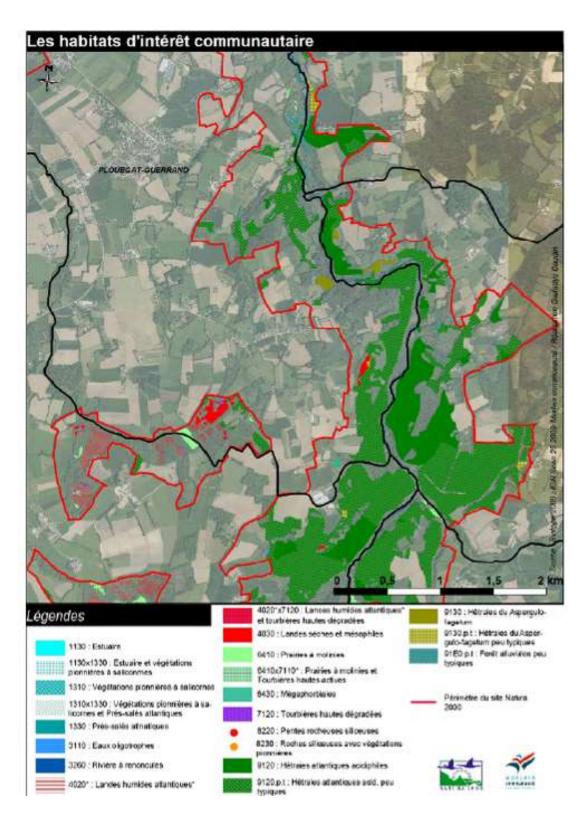
<u>Tourbières</u>: Les tourbières sont des zones humides caractérisées par un engorgement permanent en eau et une pauvreté en oxygène conduisant à milieu asphyxiant rendant difficile le processus de décomposition de la matière organique. Les tourbières sont donc constituées d'une épaisse litière brune appelée tourbe. Les contraintes physico-chimiques et biologiques associées à ces milieux conduisent au développement d'une végétation particulières (Drosera à ventre rond (plante carnivore,...)) ainsi qu'à de nombreux amphibiens.

<u>Milieux forestiers</u>: Les principales formations forestières sont de type « hêtraies-Chênais » pouvant être acidiphiles. Les intérêts de la conservation de ces habitats sont multiples : réservoir pour la biodiversité (faunistique et floristique : espèces de lisières, chiroptères...), rôle de corridor écologique, piège à carbone, ressource sylvicole... On retrouve ce type d'habitat sur la quasitotalité du linéaire du site Natura 2000 avec, toutefois, une légère diminution de densité entre les secteurs Park ar Yar et Goasmelquin. Ce type de boisement recouvre environ 44% du couvert total du site.

<u>Habitats rocheux</u>: Ce type d'habitat se rencontre dans les zones où le substrat rocheux est affleurant ce qui limite le développement du système racinaire de la végétation associée.



Extrait du DocOb, habitats d'interet communautaire partie amont



EXTRAIT DU DOCOB, HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PARTIE AVAL

Comme sur l'ensemble du site, la portion de la commune de Plestin-les-Grèves concernée par le périmètre Natura 2000 est essentiellement agricole. Les habitats communautaires les plus représentés dans ce secteur sont les hêtraies acidiphiles atlantiques, les prés-salés, les milieux estuariens (et végétation associée). Leur état de conservation a été jugé bon lors de l'élaboration du DocOb.

5.1.5 FLORE PATRIMONIALE

Sont considérées comme remarquables, les espèces végétales (et animales) rares et/ou menacées identifiées sur le territoire de l'Union Européenne. Leur détermination résulte d'inventaires scientifiques. L'ensemble de ces espèces concernées est listé dans les annexes de la Directive Habitat.

A l'heure actuelle, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur ce site Natura 2000 de la rivière du Douron, malgré les fortes probabilités de présence du flûteau nageant (*Luronium natans*) et du Trichomane remarquable (*Trichomanes speciosum*).

En revanche, on trouve un certain nombre d'espèces végétales remarquables non patrimonales où considérées comme en régression dont la présence justifie l'intérêt porté à ce site :

- Dryoptéris atlantique (Dryopteris aemula) : Liste Rouge Nationale
- Hyménophylle de Tunbridge (Hymenophyllum tunbridgense) : Liste Rouge Nationale
- Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia) : Protection nationale liste rouge du Massif Armoricain
- L'Orchis incarnat (<u>Dactylorhiza incarnata</u>): Liste rouge des orchidées métropolitaines
- La Grazette du Portugal (Pinquicula Iusitanica)
- La Scirpus (Scirpus cespitosus germanicus)
- Rhynchospore blanc (Rhynchospora alba)
- Rossolis intermédiaire (<u>Drosera intermedia</u>): Protection nationale et liste rouge du Massif Armoricain
- La Narthécie des marais (Narthecium ossifragum)
- Orchis à deux feuilles (<u>Platanthera bifolia</u>) : Liste Rouge des Orchidées métropolitaines
- Millepertuis velus (Hypericumhirsutum) : Liste rouge départementale

Liste Rouge Nationale : Depuis 2007, le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle se sont associés pour réaliser la Liste rouge des espèces menacées en France, en collaboration avec les organismes de référence sur les espèces en métropole et en outre-mer.

5.1.6 FAUNE PATRIMONIALE

Mammifères:

Le maintien des espèces de chiroptères est particulièrement lié à la présence d'un maillage bocager relativement serré et d'abris (arbres creux, bâtiments desafctés...). Sur le site Natura 2000 du Douron, les quatre espèces de chiroptères sont considérées comme en bon état de conservation.

Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) Code 1303

Très menacée en Europe, cette espèce de chauve-souris de la famille des Rhinolophinae est en forte régression dans une grande partie d'Europe de l'Ouest. La commune de Plestin se situe à proximité des 3 colonies de reproduction de petit Rhinolophe (minoterie de Pont-menou à Plouégat-Guerrand, Château de Lesmaës, moulin de Milin Haouel). Un maillage bocager fin est nécessaire au maintien de cette espèce, les vides supérieurs à 10 mètres semblent rédhibitoires.

Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) code 1304

Parmi les espèces de chauve-souris les plus menacées d'Europe de l'Ouest, le grand Rhinolophe peut atteindre 35 à 40 cm d'envergure, contre 20 à 30 cm pour le petit. On le retrouve dans les paysagers diversifiés et semi ouverts. Il s'adapte donc particulièrement aux milieux de type prairies bocagères.

Barbastelle (Barbastella barbastellus) Code 1308

Cette espèce de la famille des vespertilionidae est typique des régions boisées de plaine (jusqu'à 200 m). Affectionnant particulièrement les forêts mixtes à strates buissonnantes, elle niche principalement dans les arbres creux.

A l'échelle nationale, cette espèce est en forte régression du fait de la diminution de ses habitats potentiels et de la raréfaction de ses proies (via traitements insecticides).

Vespertillion de Berschtein (Myotis bechsteinii) code 1323

Cette espèce est reconnaissable à ses longues oreilles relativement larges. Comme la Barbastelle, c'est une espèce principalement forestière, adepte des strates buissonnantes. Contrairement au Rhinolophe, c'est une espèce solitaire. Il est relativement rare de rencontrer ce type de chauves-souris sur le territoire français.

Loutre d'Europe (Lutra lutra) code 1355

La loutre est un mammifère dont la présence est étroitement liée aux milieux humides et aquatiques. Elle doit disposer de zones refuges en bordure de cours d'eau et de milieux humides avec une végétation dense, de zones d'alimentation (zones humides riches en insectes, crustacés, poissons, batraciens...).

La Bretagne abrite le quart de la population nationale de loutres, soit environ 200 individus dans trois zones en particulier :

- Le centre Bretagne ;
- Les zones humides littorales du Blavet à la Loire ;
- Le bassin versant de l'Oust.

De nombreux indices de présence (traces d'urine, épreintes et empreintes) et d'observations confirment la présence de cette espèce sur l'ensemble du site. Son état de conservation est donc jugé bon.

Faune piscicole:

Lamproie de planer (Lampetra planeri) code 1096

Cet agnathe au corps anguilliforme est reconnaissable par son absence de mâchoire, remplacée par une ventouse. Mesurant entre 10 et 20 cm et pesant entre 2 et 5 g, cette espèce vit exclusivement dans les eaux douces. On la retrouve du Nord de l'Europe, jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

Les effectifs de cette espèce sur le site sont considérés comme étant en baisse.

Lamproie marine (Petromyzon marinus) code 1095

La lamproie marine est, à l'instar de la lamproie planer, une espèce migratrice qui suit un schéma de migration similaire à celui du Saumon Atlantique : elle naît en rivière, passe une grande partie de sa vie en mer (Atlantique Nord) avant de revenir frayer et mourir dans sa rivière natale.

De même physionomie que la lamproie planer, la lamproie marine est cependant beaucoup plus grande, pouvant atteindre 90cm.

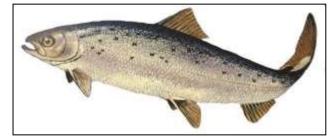
La lamproie marine rejoint le Douron en période de ponte. Cette espèce est jugée en état de conservation moyen sur ce site, les effectifs étant en baisse. Les principales causes de ce déclin sont la pollution des milieux aquatiques et les problèmes de continuité (anthropiques).

Saumon Atlantique (Salmo salar) code 1106

Ce poisson de la famille des salmonidae observe un cycle migratoire particulier: il naît dans les rivières à écoulements lotiques (écoulements rapides, eaux oxygénées, formation de gravières en fond) avant de migrer vers les eaux du cercle polaire arctique pour ensuite revenir pondre dans sa rivière natale.

A l'âge adulte, le saumon Atlantique peut atteindre 1.20 m et peser plus de 46kg.

Ayant un cycle biologique contraignant, cette espèce est



un excellent bio-indicateur. Sa présence atteste de la qualité remarquable des eaux du Douron, bien que ses effectifs soient en baisse.

Comme la Lamproie marine, on retrouve le Saumon Atlantique sur le Douron en période de ponte.

Chabot commun (Cottus gobi) code 1163



Ce poisson de la famille des cottidae vit principalement en eau vive, sur sable et graviers. Mesurant entre 15 et 30cm, ce poisson possède une nageoire dorsale épineuse.

Cette espèce est un excellent bio-indicateur tant d'un point de vue qualité de l'eau que d'un point de vue de la richesse du milieu.

Sur le site Natura 2000 du Douron, cette espèce est jugée en bon état de conservation.

Invertébrés:

Escargot de Quimper (Elona quimperiana) code 1007

Ce gastéropode de la famille des Elonidae se rencontre principalement dans les milieux boisés humides et frais. Il est reconnaissable à sa coquille plate.

Du fait de sa répartition géographique particulière (Bretagne et Nord de l'Espagne), cette espèce est protégée au niveau national et communautaire. Elle est également inscrite sur la liste rouge de l'UICN.

Son état de conservation est jugé bon sur le site.

Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) code 1065

Le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia). Ce lépidoptère s'observe sur 3 à 4 semaines d'avril à juillet. Le Damier de la Succise est un papillon lié aux prairies et landes humides où sa plante-hôte, la Succise (Succisa pratensis), est abondante. L'état de conservation est jugé mauvais, sur ce site, les effectifs étant en régression.

Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) code 1083

Ce coléoptère de la famille des Lucanidae est reconnaissable à ses mandibules développées et sa taille imposante (jusqu'à 75 mm). La biologie de cette espèce est étroitement liée à la présence de souches de vieux arbres feuillues dépérissant (les larves étant saproxylophages). A l'échelle du territoire, cette espèce n'est pas considérée comme menacée.

Autres espèces animales remarquables recensées

<u>Liste Rouge Nationale</u>: Putois; lézard vivipare; Martes; Aigrette garzette; Alouette Lulu; Fauvette Pitchou; Engoulevent d'Europe; Bondé apivore; Martin-Pêcheur; Pic Noir; Couleuvre à collier; Lézard vivipare; Vipère Péliade; Grenouilles rousse/agile/verte; Salamandre tachetée; Triton marbré/Palmé; Carabe à reflets; Mulette perlière; Campagnol amphibie; Putois d'Europe; Marte des pins; Sérotine commune; Pipistrelle commune et de Kuhl.

<u>Conventions internationales</u>: Oreillard roux; Murin à moustaches; Murin de Naterer; Pipistrelle commune; Vespertillion nathaline.

Autre raison : Anguille européenne ; Ecureuil roux ; Hérisson d'Europe ; Lièvre.

⇒ La présence d'un réseau hydrographique dense, de nombreux espaces naturels (boisements, zones humides) et d'une frange littorale impliquent une grand diversité floristique et faunistique sur l'ensemble du territoire. Cette diversité se traduit notamment par la présence de nombreuses espèces remarquables.

5.1.7 ESPECES INVASIVES

Parallèlement, certaines espèces invasives, le plus souvent allochtones, se propagent dans la vallée du Douron. En plus des dégâts que ces espèces peuvent causer (ravages sur les cultures, envasement accéléré des cours d'eau, propagation de maladies,...) elles peuvent également entrer en concurrence avec les espèces locales et compromettre leur maintien.

Les principales espèces envahissantes constatées :

Espèces végétales

Laurier palme (ensemble du milieu forestier) Renouée du Japon (Pont-Menou, le Ponthou, Plouigneau) Rhododendron pontique (localement dans les espaces forestiers) Myriophylle du Brésil (Kerlouérien) Ail à tige triquêtre (Coat Lescoat)
Herbe de la Pampa (Coat Lescoat)
Renouée à épis nombreux (Lannéanou)
Balsamnie de Balfour
Buddléia de David (Linguez)
Brome purgatif (bordure de route Pont de Toul an Hery et le Moulin de Rochelan)
Montbrétia (répandu)

Espèces animales

Ragondin. Risques : déstabilisation des berges, ravages sur les cultures, dissémination de maladies et de parasites (douve du foie, leptospirose), concurrence avec les espèces autochtones (Castor)

Vison d'Amérique. Risques : vecteur de maladies et concurrence avec le vison d'Europe

Rat musqué. Risques : déstabilisation des berges et concurrence avec les espèces autochtones (campagnol amphibie, vison d'Europe).

5.1.8 USAGES ASSOCIES AU SITE NATURA 2000 DE LA RIVIERE DU DOURON

De nombreux usages sont associés au bassin versant et à la rivière du Douron. Ces usages peuvent, dans certains cas, impacter les sites et, dans d'autres cas, participer à leur conservation.

Au regard de l'analyse de l'occupation du sol de 2006 (code Corine land Cover) on remarque que la majorité du site terrestre est aujourd'hui occupée par des forêts (feuillus, conifères et mélangées) et des espaces agricoles

Agriculture / pisciculture / Sylviculture

Agriculture:

Sur le site Natura 2000, 80 exploitations agricoles sont recensées, pour une surface totale d'environ 440 hectares (2010). Les surfaces en herbe représentent 47% de la SAU du bassin versant du Douron, ce qui va contribuer à limiter le risque érosif, limiter le recours aux produits phytosanitaires, participer à la conservation des zones humides...

L'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche et pâturage) conduit progressivement à la fermeture des milieux ouverts (landes, mégaphorbiais...), ce qui peut se traduire par une homogénéisation des habitats et donc potentiellement de la faune et de la flore associée.

Pisciculture:

Deux exploitations piscicoles sont présentes dans l'emprise de ce site Natura 2000 (Toullig et Kerléo, commune de Plouigneau). Chaque année, ce sont 195 tonnes de truites arc-en-ciel qui sortent de ces élevages.

Ce type d'activité peut avoir un impact sur la qualité des eaux (rejets de pisciculture) ainsi que la continuité (ouvrages de dérivation).

Sylviculture:

Sur ce site, les surfaces boisées représentent environ 41% des milieux. De nombreux peuplements ne sont pas exploités, d'autres ont été initiés dans le cadre de politiques nationales d'encouragement à la plantation.

Cette activité n'est pas contradictoire avec le maintien des espèces animales patrimoniales, et notamment celui des chiroptères. Pour cela, la plantation de résineux ne doit pas être généralisée.

Chasse et pêche :

Le Douron est particulièrement apprécié du public pêcheur dans la mesure où il accueille des populations piscicoles (notamment migratrices) en régression à l'échelle nationale. Cette activité doit néanmoins se conformer à la réglementation en vigueur afin de ne pas peser trop lourd sur les populations piscicoles et de crustacés (base de l'alimentation de nombreuses autres espèces : loutre, oiseaux limicoles...).

Compte tenu de la diversité des habitats et de la proportion des habitats forestiers (44%), le patrimoine cynégétique est sans nul doute très riche et très diversifié. Cette activité n'est pas non plus incompatible avec la conservation des habitats et des espèces patrimoniales. Le piégeage peut néanmoins présenter un risque pour les populations de loutres.

Tourisme et loisirs :

La vallée du Douron offre des paysages remarquables qui attirent de nombreux visiteurs.

Les activités touristiques associées à ces sites : randonnées (GR 34), Kayak, ... génère également de nombreux visiteurs ce qui peut participer à la fragilisation des sites (piétinement) et au maintien de certaines espèces (effarouchement, cueillette)...

Alimentation en eau potable:

La prise d'eau du Coat-Ar-Ponthou, sur la commune de Plouigneau, se trouve sur les rives du Douron, en amont de la Nationale 12. Cette station, gérée par le SIE de Pen-ar-Stang desserre une population d'environ 11 500 habitants.

Urbanisation:

Compte tenu des contraintes topographiques fortes (vallée encaissée), la vallée du Douron est relativement peu urbanisée et subie donc une faible pression foncière. Bien que limitée, cette urbanisation peut néanmoins conduire au morcellement des certaines habitats du fait, notamment, de la présence d'axes routiers importants (RN12, D786). Les principaux risques liés à cette urbanisation résident dans le risque de pollution lié aux systèmes d'assainissement des eaux usées (assainissement autonome pour une grande partie des habitations présentes dans le périmètre Natura 2000), le morcellement des habitats, le risque de collisions dû au trafic routier.

5.1.9 FNJEUX DE CONSERVATION

Ce site Natura 2000 a une forte valeur patrimoniale du fait de l'état de conservation de ses habitats et de l'absence relative d'intervention anthropique directe. Il s'agit, par conséquent, d'assurer une veille permanente visant à prévenir d'éventuelles perturbations ou dégradations, même si celles-ci paraissent marginales, concernant en particulier la qualité de l'eau provenant du bassin-versant, le maintien du régime hydraulique, la préservation des gîtes à Chiroptères, des habitats nécessaires au maintien de la loutre...

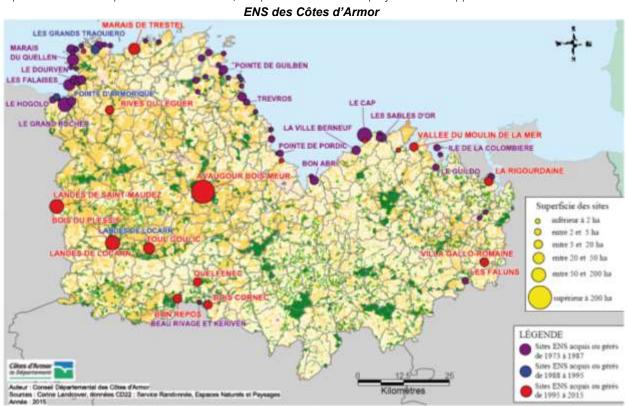
Le DocOb, récemment approuvé, permet de fixer, sur la base de l'état des lieux réalisé dans un premier temps, des objectifs à atteindre dans le but de conserver ou restaurer les habitats, les populations (faune-flore) présentes sur le site. La définition de ces objectifs va servir de base pour décliner les actions à mettre en œuvre.

Les objectifs généraux pour la conservation du site Natura 2000 de la rivière du Douron :

Objectif	Objectif opérationnel
Re-dynamiser l'entretien des milieux ouverts	Maintenir et reconquérir les milieux ouverts et semi-ouverts Maintenir et restaurer les tourbières Préserver le bon état de conservation des prés-salés
Préserver la qualité de l'eau et des habitats aquatiques	Lutter contre la prolifération des espèces invasives Préserver la qualité écologique du cours d'eau Conserver la dynamique naturelle des cours d'eau Favoriser les habitats aquatiques et le développement du flûteau nageant
Pérenniser les boisements de feuillus et le maillage bocager, habitats d'espèces et corridors biologiques Assurer la conservation des espèces animales	Lutter contre la prolifération des espèces invasives Maintenir les habitats forestiers dans un bon état de conservation Préserver le maillage bocager sur le site Favoriser le maintien du damier de la succise
d'intérêt communautaire	Préserver et favoriser les populations de chauves-souris Maintenir la population de Loutre/Maintenir, voire renforcer, la population de saumons atlantiques Préserver la population d'escargots de Quimper
Développer la connaissance du milieu et des espèces, sensibiliser et informer les acteurs et usagers du site	Poursuivre les suivis et améliorer les connaissances sur le site Informer, sensibiliser et valoriser la démarche Natura 2000
Améliorer la fonctionnalité du site et rendre cohérentes les pratiques socio-économiques aux enjeux Natura 2000	Coordonner et mettre en cohérence les outils d'actions locales Adapter le périmètre/Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces Mettre en place les moyens humains, financiers et techniques pour l'animation Natura 2000

5.2 LES ESPACES NATURELS SENTISBLES (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par acquisition foncière ou signature de convention avec les propriétaires. Ces espaces sont gérés par les Conseils Départementaux et financés par la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) à laquelle sont soumis les projets de développement urbain.



Trois espaces naturels sensibles sont présents à Plestin-les-Grèves :

- La pointe de l'Armorique,
- Le Hogolo,
- Le grand Rocher.

5.3 LES ZNIEFF

Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont des zones d'inventaire qui correspondent au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. On distingue deux catégories de zones :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Outils de la connaissance de la biodiversité, les ZNIEFF ne bénéficient d'aucun statut de protection particulier. Les ZNIEFF constituent cependant un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

La Commune de Plestin-les-Grèves recense trois ZNIEFF de type 1 sur son territoire.

5.3.1 LA POINTE DE L'ARMORIQUE (ZNIEFF 530015145)

Situé au Nord de la commune, ce site occupe une superficie de 87 hectares. Cette côte rocheuse volcano-sédimentaire comporte des landes et des pentes boisées (situation abritée dans la baie de Lannion).

De nombreuses espèces liées à ces sols riches, dont certaines sont rares ou menacées, ont été observées :

- Dans les sous-bois : des populations importantes de Symphytum tuberosum, Ranunculus tuberosus (nemorosus), Cornus sanguinea (rare à l'Ouest des Côtes d'Armor) ;
- Sur les coulées argileuses : Equisetum telmateia, prêle neutro-calcicole sur les pentes sèches, abondance d'Origanum vulgare, neutro-calcicole ;
- Sur les falaises présences de Raphanus raphanistrum landra (maritimus);
- A l'Ouest, pelouses dunaires perchées à Brachypode penné, à forte richesse spécifique ;
- Sur le versant Est, très abrité, chênaies thermophiles (à Rubia perigrina, Iris foetidissima) localement très typique, sur blocs de volcanites.

Habitats Corine Biotope recensés sur ce site :

- Côtes rocheuses et falaises maritimes, milieu déterminant
- Landes, fruticées, pelouse et prairie
- Forêts

De nombreuses espèces végétales ont été recensées sur ce site: La potentille rampante, le pâturin annuel, le prunellier...

5.3.2 **LE ROC'H HIRGLAZ (ZN**IEFF 530009071)



Situé au Nord Est de la commune cette ZNIEFF s'étend sur 50 hectares. Ce site comprend une forêt sub-littorale abritée. L'intérêt botanique est lié à la présence d'une végétation luxuriante, un riche sous-bois herbacé avec de nombreuses fougères. Plus de 220 espèces végétales ont été recensées dont certaines remarquables comme Dryopteris borreri (fougère) dont on ne connaît que quelques stations en Bretagne.

Par ailleurs, le sous-terrain à la base de la falaise est un lieu d'hivernage pour les Grands et Petits Rhinolophes (Chauves-souris protégées). On note également la présence d'une araignée cavernicole intéressante.

Habitats Corine Biotope:

- Forêt, milieu déterminant
- Côtes rocheuses et falaises maritimes
- Landes, fruticées, pelouses et prairies

Cette ZNIEFF accueille de nombreuses espèces végétales: Angélique des Bois, bouleau pubescent....

Ce site est également connu au travers la légende qu'il véhicule.

5.3.3 LE DOURON AVAL (ZNIEFF 00000766)

Cette ZNIEFF est comprise dans le périmètre de la Natura 2000 et occupe la partie aval de la vallée du Douron (une seconde ZNIEFF recouvre la partie amont).



ZNIEFF DE TYPE I, COMMUNE DE PLESTIN-LES-GREVES

5.4 SITES CLASSES, INSCRITS

La loi du 2 mai 1930 permet de protéger des « monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » en les inscrivant ou les classant.

Cette loi, désormais codifiée (articles L.341-1 à 342-22 du code de l'environnement), énonce deux niveaux de protection :

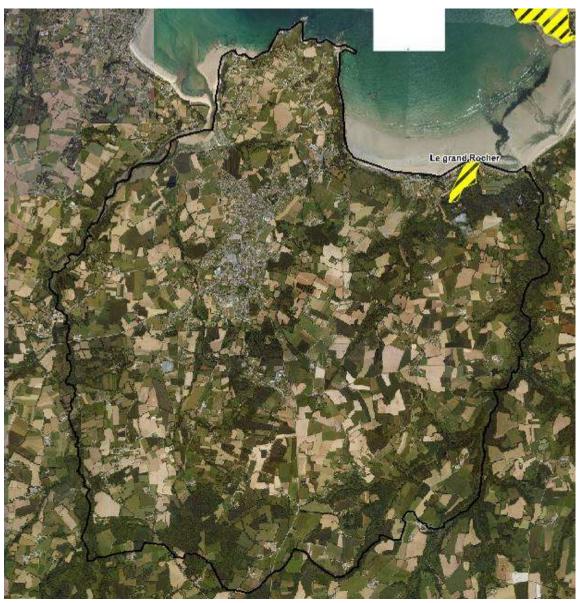
L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Le but est de favoriser une évolution harmonieuse de l'espace ainsi protégé.

Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. Le classement a pour objectif principal de maintenir les lieux en l'état. La conservation y est la règle, la modification l'exception.

La commune de Plestin recense un site classé : Le Grand Rocher, dans le périmètre de la ZNIEFF Roc'h Hirglaz, classé depuis le 02/05/1936.

Point stratégique de défense militaire, c'est sur ce rocher de 84 mètres qu'ont été découverts les vestiges d'un poste Gallo-Romaine avant d'accueillir un blockhaus durant la seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, ce blockhaus et la grotte façade Nord accueille une grande population de chiroptères et notamment d'espèces patrimoniales (grand et petit Rhinolophe, Murin...). Le suivi scientifique de ces colonies est effectué par l'association Bretagne-Vivante, en collaboration avec le CG22.

Ce site a fait l'objet d'une acquisition par le Conseil Général 22 au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette acquisition permet de garantir la pérennité du site ainsi que l'accueil du public.



SITE CLASSE DU GRAND ROCHER

L'état des lieux du patrimoine naturel de la commune de Plestin-les-Grèves qui vient d'être proposé met en lumière un certain nombre d'enjeux de préservation :

- La préservation et le maintien des habitats remarquables et des espèces communautaires. Pour cela il est notamment nécessaire de : pérenniser l'activité agricole et sylvicole au sein du périmètre Natura 2000 afin de lutter contre la fermeture des milieux, conserver la qualité des milieux humides et aquatiques, favoriser la restauration des continuités, favoriser le ré-embocagement.
- Maintenir une activité touristique raisonnée et sensibiliser le public à la fragilité de ce site.
- **Pérenniser l'activité économiqu**e pour que « vive » la Natura 2000. Cela passe notamment par la préservation des terres agricoles et notamment des pratiques extensives.

5.5 FLORE PATRIMONIALE

Le conservatoire national de Brest recense plusieurs espèces remarquables protégées sur la commune :

- Rumex rupestris
- Polystichum aculeatum
- Arenaria seryphyllifolia

- Galium mollugo

Espèces patrimoniales mais non protégées :

- Cynosurus echinatus
- Aven ulapubescens
- Platantera chlorantha
- Dactylorhiza fuchsii
- Ranunculus serpens
- Pseudarrhenatherum longifolium
- Senecio helenitis
- Equisetum telmateia
- Symphytum tuberosum
- Gymnadenia conosea
- Petroselium segetum
- Vulpiaciliata
- Deschampsiaflexuosa
- Centaurea cyanus
- Brassica oleracea
- Arabis hirsuta
- Fumaria vaillantii
- Ophrysapifera
- Pedicularis palustris

5.6 LES ZONES HUMIDES

A l'échelle nationale, la définition des zones humide se réfère à l'article L. 211-1 : « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

5.6.1 LEGISLATION

Les objectifs de détermination des zones humides peuvent être multiples à l'échelle internationale (Ramsar, convention de Bonn...), communautaire (DCE, Natura 2000...).

A l'échelle nationale, c'est la loi 92-3 du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 29 mars 1993 qui fait figure de référence.

Cette loi a défini les principes d'une nouvelle politique de l'eau, en affirmant que l'eau est un patrimoine commun dont la gestion équilibrée est d'intérêt général.

La loi et son décret prévoient des procédures d'autorisation ou de déclaration pour tous ouvrages, installations, travaux... pouvant porter atteinte aux milieux aquatiques, y compris les zones humides situées sur le littoral. Certaines opérations d'assèchement, d'imperméabilisation ou de remblais de zones humides ou de marais sont également soumises à autorisation ou déclaration.

<u>La loi 86-2 du 3 janvier 1986</u> relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Cette loi fixe une liste des espaces et des milieux littoraux à préserver, parmi lesquels figurent les marais, les vasières, les tourbières, les plans d'eau, les zones humides et les milieux temporairement immergés.

Dans ces zones, seuls certains aménagements légers peuvent être en principe autorisés. L'action de comblement d'une zone humide ou sa suppression est soumise à contrôle.

<u>La loi 93-24 « Paysages » du 8 janvier 1993 i</u>mpose aux maires d'identifier et de délimiter dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) les zones à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique et écologique.

5.6.2 INVENTAIRE COMMUNAL

Un inventaire des zones humides a été réalisé sur la commune par le comité des bassins versant de la Lieue de Grèves entre 2013 et 2015.

La méthodologie de délimitation des zones humides effectives s'appuie sur le « Guide d'inventaire des zones humides » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, édité en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer en janvier 2010.

Ce guide préconise l'utilisation de l'Arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'Arrêté du 24 juin 2008), complété par la circulaire du 18 janvier 2010, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. Les zones humides effectives sont les zones présentant :

- des sols hydromorphes ;

Et/ou

- une végétation, si elle existe, caractérisée soit par des espèces hydrophiles

Ce travail de recensement a permis d'identifier 532.3 hectares de zones humides soit 15.3 % du territoire communal, ce qui est élevé et caractéristique d'un territoire relativement préservé.

Ces zones sont réparties de manière relativement homogène sur l'ensemble de la commune, les vallées du Yar, du Douron et du Meur restent néanmoins les secteurs les plus propices au développement de ces types de milieux.



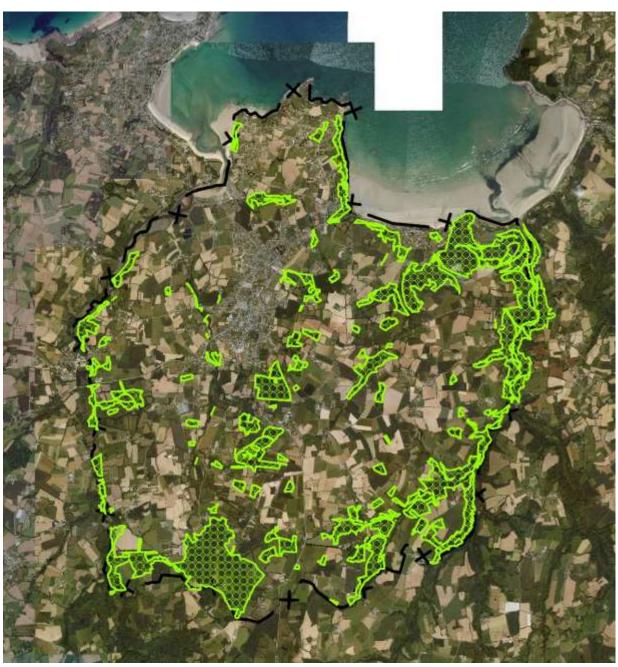
ZONES HUMIDES

5.7 LES BOISEMENTS – HAIES

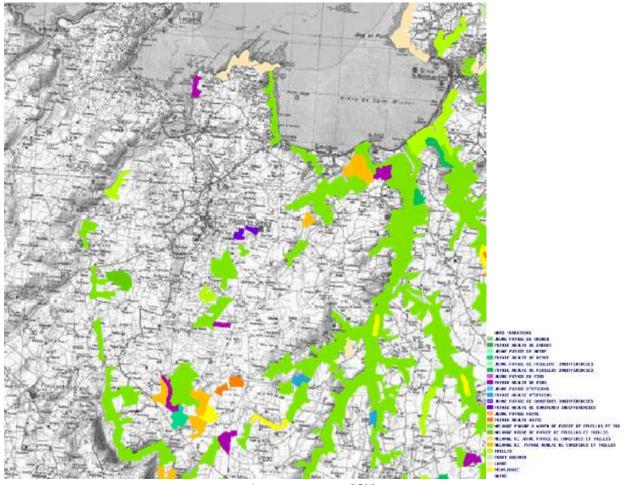
5.7.1 BOISEMENTS

L'analyse de l'occupation des sols (codes Corine Land Cover, photo-interprétation) et de l'inventaire du patrimoine forestier produit par l'IGN convergent vers le même constat : présence de boisements rivulaires principalement (rives du Yar et de ses affluents en majorité), composés de feuillues mélangés (mélange pauvre à moyen futaie et taillis sous futaie).

Le caractère rivulaire de ces boisements va contribuer à renforcer leur rôle en matière de lutte contre l'érosion et de filtre naturel, limitant ainsi le colmatage des habitats aquatiques et les risques de pollution des milieux récepteurs.



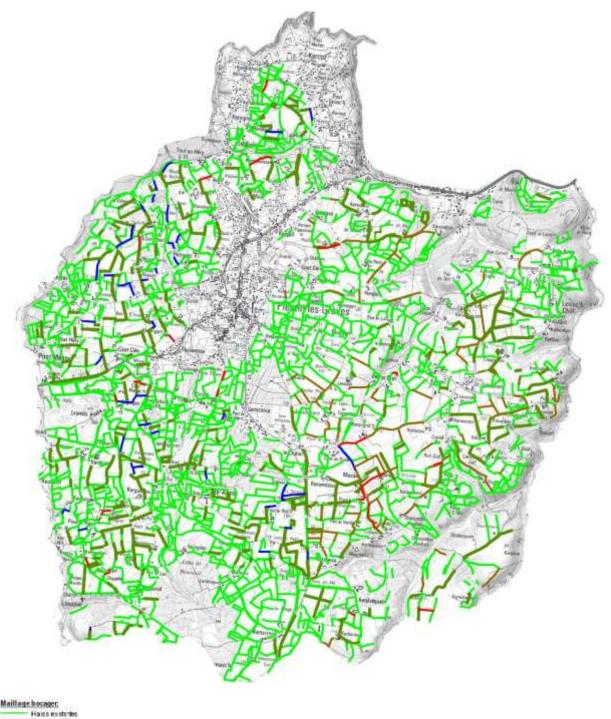
BOISEMENTS



INVENTAIRE FORESTIER (IGN)

5.7.2 HAIES

Un important travail de recensement du patrimoine bocager a été réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement foncier effectués sur la commune de Plestin-les-Grèves (AFAF). A ce titre, un important programme de ré-embocagement a été mené, portant désormais le linéaire communal à environ 296 Kml, dont 54 kml plantés dans le cadre de ces travaux connexes (aménagements fonciers).



Maillage bocager

Haiss existates
Haiss plantes
Haiss rentrates
Talus plantes
Talus cess

MAILLAGE BOCAGER, COMMUNE DE PLESTIN-LES-GREVES

5.8 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

À l'échelle régionale, la mise en œuvre de la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), copiloté par l'État et la Région. Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques. Le SRCE n'est pas une «couche» supplémentaire dans la réglementation existante. Il ne crée pas (et ne peut pas créer) de nouvelles réglementations. Il s'agit d'un outil d'alerte et de cadrage pour aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle locale, notamment les collectivités.

Le SRCE de Bretagne vise tout particulièrement à initier une appropriation la plus large possible de cette nouvelle notion qu'est la trame verte et bleue et à assurer la cohérence avec les dispositifs existants.

Au niveau régional, le SRCE définit des objectifs pour chacun des trois grands types de constituants de la trame verte et bleue bretonne (grands ensembles de perméabilité, réservoirs régionaux de biodiversité, corridors écologiques régionaux). Ils reposent sur deux grands principes :

- une approche qualitative,
- une approche globale et régionale.

Ces objectifs renvoient à la notion de fonctionnalité écologique des milieux naturels, qui représente la capacité de ces derniers:

- √ à répondre aux besoins biologiques des espèces animales et végétales :
 - à travers une qualité suffisante ;
 - à travers une présence suffisante en nombre et/ou en surface
 - à travers une organisation spatiale et des liens avec les autres milieux ou occupations du sol qui satisfassent aux besoins de mobilité des espèces animales et végétales

Le code de l'environnement précise que les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique. Cette notion de « prise en compte » implique une obligation de compatibilité du document ou du projet avec le SRCE, sous réserve de dérogations possibles pour des motifs déterminés. Ainsi à l'échelle de la Bretagne, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique précise que la TVB doit être prise en compte dans le cadre de l'urbanisation et de infrastructures linéaires et s'assurer de :

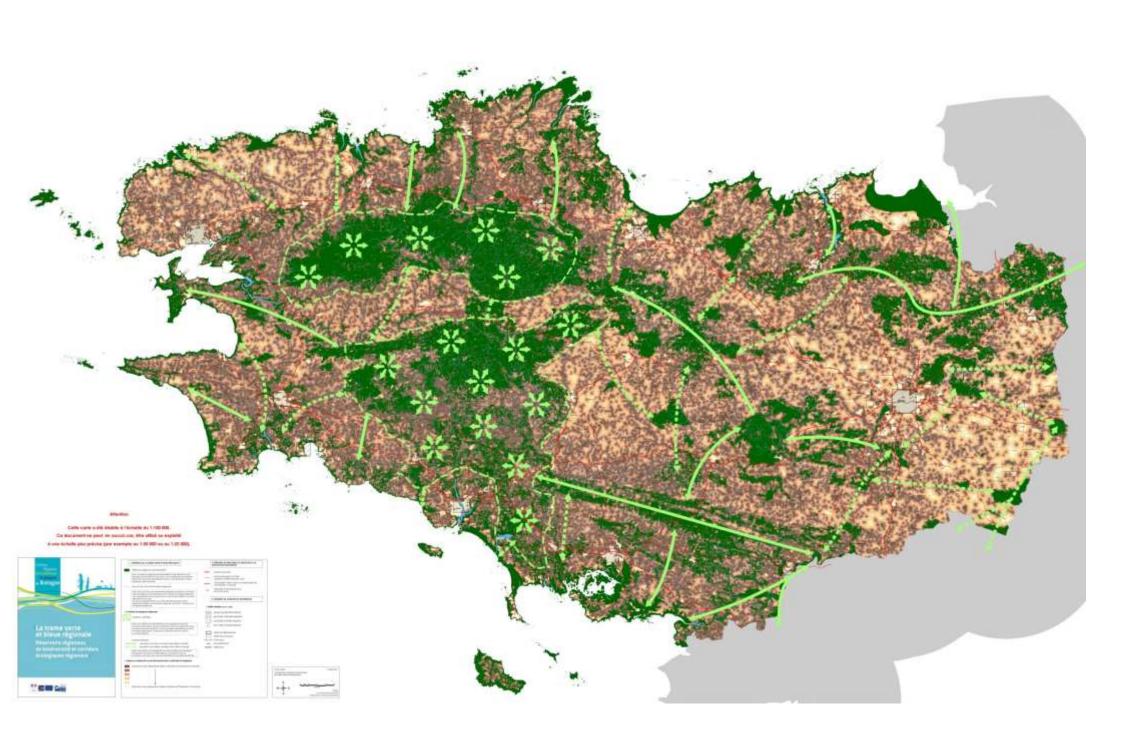
- Préserver et restaurer les continuités écologiques...
- Conforter le développement de la place de la nature en ville
- Réduire la fragmentation des continuités écologiques liée aux infrastructures linéaires
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures

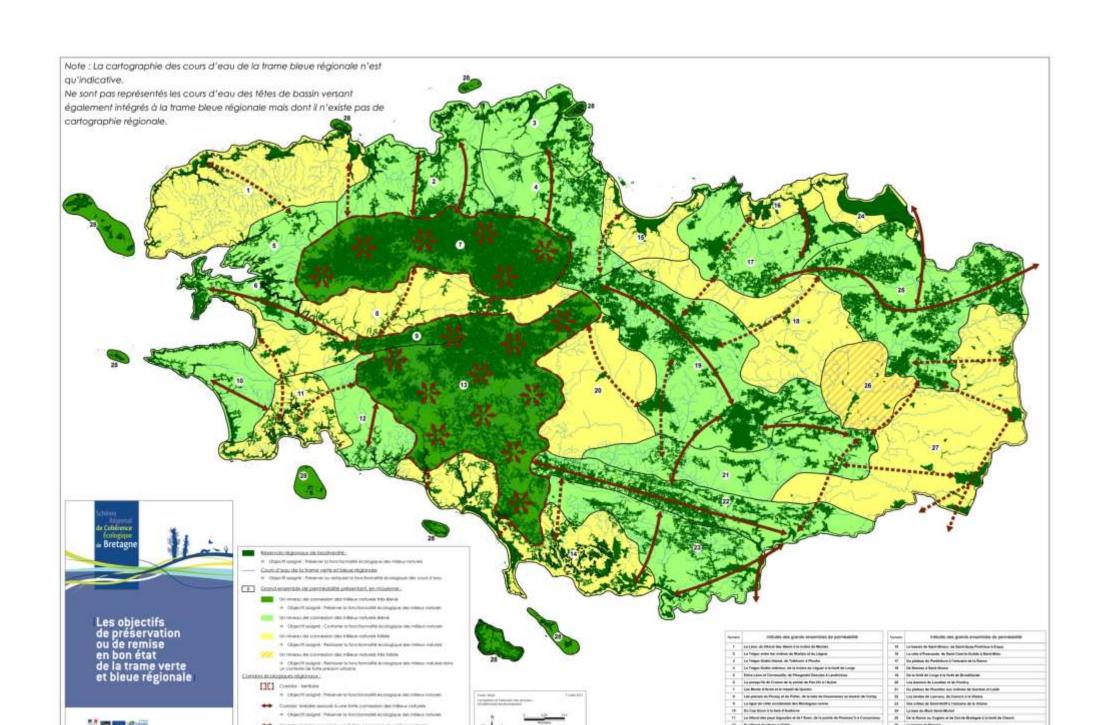
Le SRCE Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015.

5.8.1 ANALYSE CARTOGRAPHIOUE DU SRCE BRETAGNE

Sur les différents documents qui composent le SRCE, on constate que la commune de Plestin-les-Grèves se situe en sur une zone où le niveau de connexion des milieux naturels y est considéré comme élevé avec la présence de réservoirs de biodiversité. Les réservoirs régionaux de biodiversité sont des territoires au sein desquels la biodiversité est la plus riche. Ce sont également des territoires présentant une grande perméabilité interne, au sein desquels les milieux naturels sont très connectés.

Sur la carte des objectifs, la commune de Plestin-les-Grèves apparaît dans un grand ensemble ou le niveau de connexion des milieux est élevé. L'objectif assigné à ce type de zone est de conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels.





5.8.2 LES ACTIONS

Les actions stratégiques associées au diagnostic réalisé dans le cadre de l'identification de la TVB régionale sur le territoire du « grand ensemble de perméabilité » auquel est rattachée la commune de Plestin-les-Grèves concernent, en fonction des secteurs n° 2 « Le Trégor entre les rivières de Morlaix et du Léguer ».



La mise en œuvre du PLU doit tenir compte de ces orientations. Elle les intègre notamment en préservant les zones humides, en intégrant la trame verte et bleue dans son zonage, en limitant la consommation d'espace,...

5.9 LA TRAME VERTE ET BLEUE

5.9.1 DEFINITION

La loi Grenelle I n°2009-967 (03/08/2009) et Grenelle II n°2010-788 (12/07/2012) instaurent dans le droit français la création de la trame verte et bleue comme outil d'aménagement durable du territoire.

«La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient » (source: ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

Le maintien d'une continuité entre les différents écosystèmes est donc nécessaire pour le maintien des espèces et des habitats associés. Cette continuité permet, en effet, d'assurer la survie des espèces (alimentation, reproduction, refuge...), garantir un brassage génétique entre les populations d'une même espèce...

Pour pouvoir préserver les continuités existantes, et de proposer d'éventuels plans de restauration, il est nécessaire d'identifier les grands corridors existants ainsi que tous les écosystèmes nécessaires au maintien des espèces en place.

5.9.2 ELEMENTS DE DETERMINATION

L'article L371-1 du Code de l'environnement définit les critères de détermination des éléments constitutifs de la trame verte et bleue:

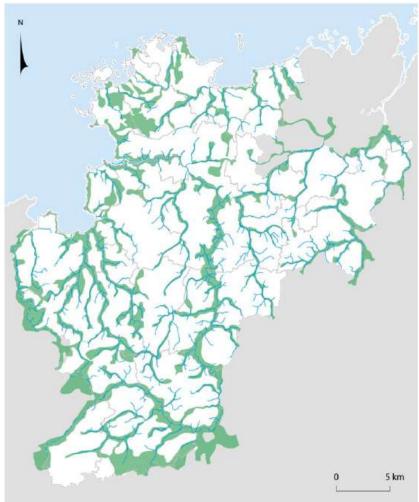
5.9.3 TRAME VERTE

- « 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre ler du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1°;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14 (Le long de certains cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau de plus de dix hectares) ».

5.9.4 TRAME BLEUE

- « 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III ».

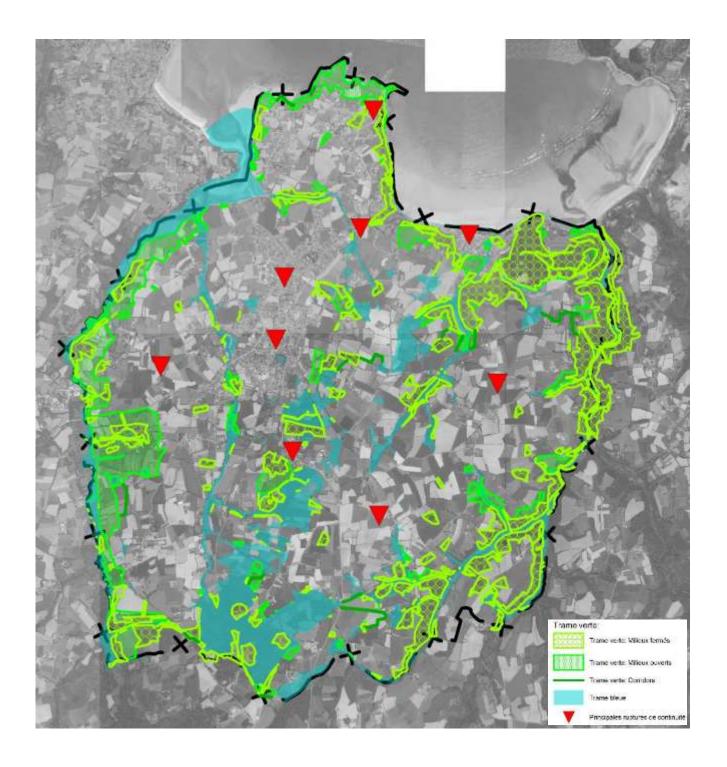
Dans le cadre de l'adoption du SCoT Trégor, une pré-identification de la trame verte et bleue a été réalisée :



Les principales continuités du Trégor (extrait du SCoT)

Sur cette carte, il apparaît clairement que la commune de Plestin-les-Grèves est irriguée par de nombreux corridors écologiques.

A l'échelle de la commune et de son environnement, plusieurs éléments relevant de la détermination de la trame verte et bleue se dessinent : zones humides, boisements, cours d'eau, ripisylve...



TRAME VERTE ET BLEUE

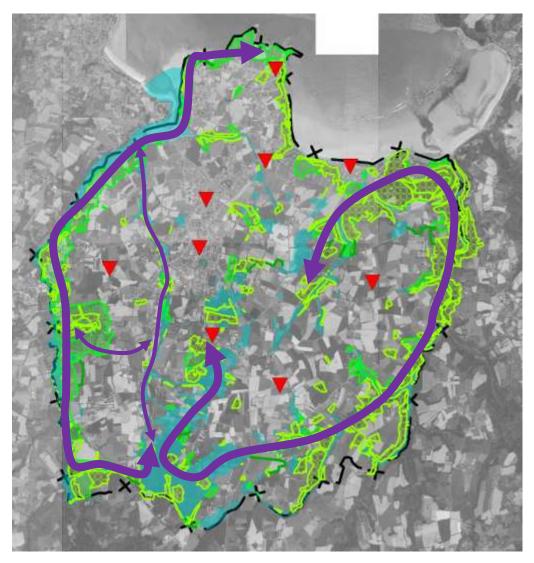
On remarque que la trame verte et bleue de la commune de Plestin-les-Grèves est relativement riche, bénéficiant de nombreux réservoirs biologiques diversifiés et complémentaires : zones humides, surface boisées de grande taille, prairies, naturelles, vallées,...

Ces réservoirs sont parallèlement reliés entre eux par un important réseau de haies (voir chapitre précédent) ce qui permet de renforcer le potentiel écologique de ces réservoirs en assurant la circulation des espèces (brassage génétique, diversification

de l'alimentation,...).

Les principales sources de rupture de la continuité sont l'urbanisation du centre-bourg et les infrastructures routières.

Ce travail d'analyse permet de mettre en lumière un certain nombre de corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ainsi que des secteurs à enjeux où un travail de reconstitution des réservoirs biologiques et du maillage bocager doit être ciblé (triangles rouges).



GRANDES CONTINUITES ECOLOGIQUES

5.10 ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

L'état des lieux du patrimoine naturel de la commune de Plestin-les-Grèves qui vient d'être exposé met en lumière un certain nombre d'enjeux à intégrer lors de l'étude des prospectives de développement:

- La préservation et le maintien des habitats remarquables et des espèces communautaires,
- Maintenir une activité touristique raisonnée au sein des sites Natura 2000. Pour ce faire il peut être intéressant d'orienter les visiteurs vers les sites les moins sensibles tout en garantissant de bonnes conditions d'accueil (circuits balisé...),
- Pérenniser l'activité économique pour que « vive » la Natura 2000. Cela passe notamment par la préservation des terres agricoles à forte valeur agronomique,
- Conserver le patrimoine bocager et forestier, en lien avec le maintien d'espèces communautaires (chiroptères notamment),
- Conserver et restaurer les zones humides afin de garantir la qualité des eaux et le maintien des espèces associées à ces milieux (loutres notamment),
- Conserver une alternance de milieux ouverts/milieux fermés (boisement de feuillus).

6 L'ESPACE URBAIN



Vue sur la commune

L'analyse architecturale présentée ci-après est une lecture critique du patrimoine bâti et de l'environnement de Plestin-les-Grèves.

De par son histoire, l'architecture et la composition du tissu urbain de Plestin-les-Grèves sont diversifiées. On peut en effet observer une pluralité de paysages, entre grandes demeures et fermes, cœur de bourg dense et lotissement, hameaux littoraux et hameaux ruraux,... Bien qu'une occupation ancienne du territoire soit avérée par des sites archéologiques, l'urbanisation commence essentiellement au XVème siècle, et se poursuit encore aujourd'hui.

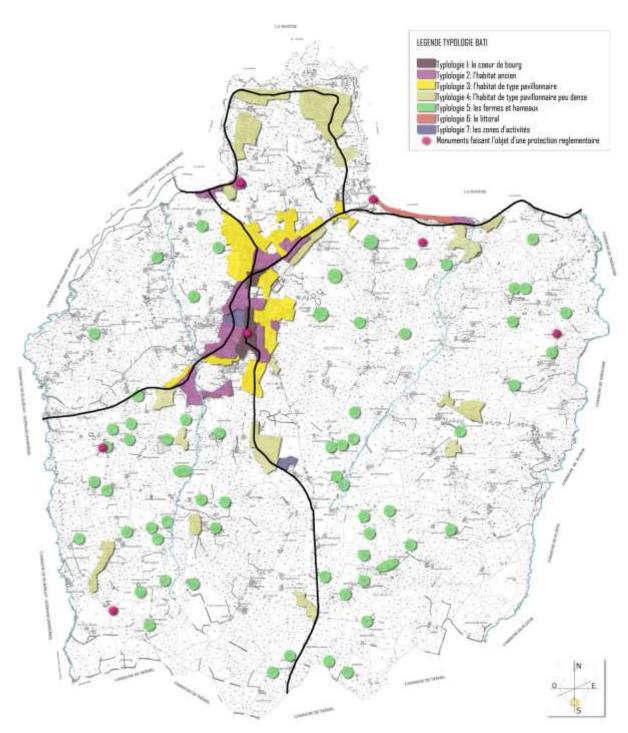
Dans cette étude, nous nous attacherons à l'ensemble du bâti de Plestin-les-Grèves, des zones d'activités au cœur urbain en passant par le littoral. Dans cette traversée du territoire, nous avons pu identifier six typologies qui constitueront les six parties de cette analyse :

- Typologie 1 : le cœur de bourg
- Typologie 2 : habitat ancien
- Typologie 3 : habitat de type pavillonnaire
- Typologie 4 : habitat de type pavillonnaire peu dense
- Typologie 5 : fermes et hameaux
- Typologie 6 : le littoral
- Typologie 7 : les zones d'activités

Nous présenterons, pour chacune de ces typologies, les caractéristiques telles que la matérialité que nous avons pu observer, l'implantation du bâti, la question du traitement des limites,...

Cependant, bien que chaque typologie ait ses spécificités, il y a des éléments récurrents à travers le territoire. Concernant la matérialité en toiture, l'ardoise est souvent employée. Avec quelques exceptions que nous détaillerons après, et que nous illustrerons, il arrive parfois de trouver d'autres matériaux.

De même, les couleurs les plus communément employées sont le blanc et le beige. Depuis une vue haute de Plestin-les-Grèves, ce sont en effet les couleurs qui ressortent, avec les ardoises. En parcourant plus attentivement le territoire, d'autres couleurs apparaissent, et viennent parfois caractériser certains espaces.



ETUDES URBAINES DE LA COMMUNE, SANS ECHELLE

Concernant les limites, celles-ci sont relativement fermées. Des haies, clôtures, claustras et parfois même des bâtiments viennent cacher la vue depuis l'espace public. Dans le secteur balnéaire, ces limites permettent cependant le passage du regard afin de pouvoir profiter pleinement de la vue sur la mer et la côte.

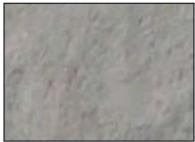
6.1 TYPOLOGIE 1: LE CŒUR DE BOURG

Cette zone se caractérise par un bâti qui, depuis la rue, semble relativement dense. En effet, celui-ci s'organise en ordre continu le long des voies et des espaces publics. Cette urbanisation est caractéristique des deux endroits : autour de l'église et de la mairie, ainsi qu'au niveau du carrefour des « quatre chemins », qui constituent les deux centres anciens de Plestin-les-Grèves. Habitats et activités commerciales y sont liés.

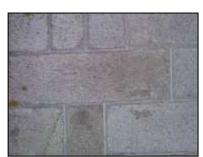
<u>La matérialité :</u>

A - Façades









Les matériaux employés sont essentiellement la pierre de taille, les moellons, le granit rose ainsi que des enduits et enduits au ciment.

B – Toiture L'ardoise est le matériau le plus utilisé en toiture.

Les différents matériaux employés en façades

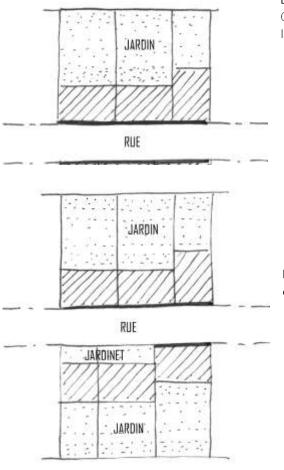
C - Couleur

Les couleurs utilisées sont le blanc et le beige. Ponctuellement, des couleurs plus vives sont utilisées, soit au niveau des menuiseries, soit sur les façades des commerces. On retrouve ainsi du bleu, du rouge, du vert,...



Vue sur le front bâti

L'implantation du bâti:



Les bâtiments constituent un front bâti de part et d'autre de la route. Ce linéaire donne une impression de densité lorsqu'on se trouve dans la rue.



Vue sur le front bâti

Les bâtiments constituent un front bâti d'un côté de la route, alors que de l'autre côté, un jardinet, ou bien une cour se développe.



<u>Vue sur le front bâti</u>

Traitement des limites :







Vue sur des limites avec l'espace publique

La limite avec l'espace public se fait de différentes manières. Le bâti lui-même peut constituer une limite. Lorsque le bâti est en retrait, un mur de soutènement dans le prolongement du bâti ou bien un muret surmonté d'une haie vient délimiter l'espace.

6.2 TYPOLOGIE 2: MIXITE HABITAT ANCIEN/CONTEMPORAIN

L'urbanisation de cette seconde typologie se caractérise par une densité moyenne. Le bâti, en ordre continu ou discontinu, s'implante sur des parcelles de taille moyenne. Les hauteurs et la taille du bâti sont très variables. On retrouve ce type d'urbanisation dans le quartier de Kerglas, de Kergall, autour de la place du 8 mai 1945...

<u>La matérialité :</u>

A – Façades







Les différents matériaux employés en façades

Les matériaux employés sont essentiellement la pierre de taille, le moellon, ainsi que des enduits au ciment. Cet enduit peut prendre différentes couleurs : blanc, blanc cassé, gris, jaune pâle, rose,...

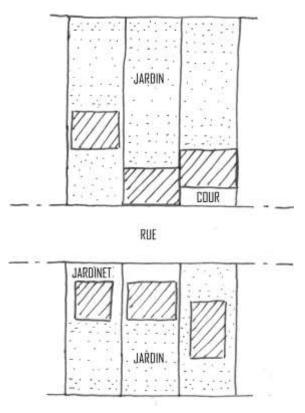
B - Toiture

L'ardoise est le matériau le plus utilisé en toiture. Cependant, il arrive parfois de trouver des tuiles plates.

C - Couleur

Les couleurs utilisées sont le blanc et le beige. Ponctuellement, des couleurs plus vives sont utilisées, soit au niveau des menuiseries, soit sur les volets. On retrouve ainsi du bleu, du rouge...

L'implantation du bâti:



Les bâtiments se positionnent plus ou moins en retrait de la limite avec la rue. Lorsqu'ils sont en retrait, un jardinet ou bien une cour permettent un retrait par rapport à la rue.



<u>Vue sur le front bâti</u>

<u>Traitement des limites :</u>









<u>Traitement des limites</u>



Dans cette typologie, les limites sont de différentes natures. Il s'agit de limite essentiellement minérale, constituée soit avec le bâti ou bien par des palplanches béton. D'autres délimitations sont constituées de haies ou bien de talus plantés. Enfin, le dernier type combine les deux, il s'agit des murets surmontés d'une haie.

6.3 TYPOLOGIE 3: HABITAT PAVILLONNAIRE

Cette typologie se définit par un habitat récent, groupé ou isolé, s'implantant sur des terrains de taille moyenne. La hauteur du bâti est assez faible. Cependant, nous trouvons des bâtiments ayant des hauteurs plus importantes, comme la maison de retraite, des logements collectifs,... Ces secteurs sont souvent issus d'une urbanisation récente de hameaux anciens ayant un caractère plus dense.

La matérialité :

A - Façades







Les différents matériaux employés en façades

Les matériaux employés sont essentiellement la pierre de taille ainsi que de l'enduit. Celui-ci peut prendre différentes teintes : blanc, blanc cassé, gris.

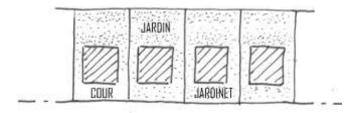
B - Toiture

L'ardoise est le matériau le plus utilisé en toiture.

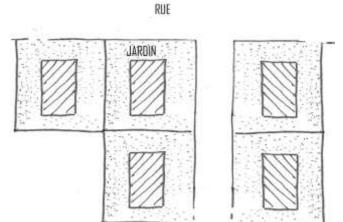
C - Couleur

Les couleurs utilisées sont le blanc et le beige. Ponctuellement, des couleurs plus vives sont utilisées, soit au niveau des menuiseries, soit sur les volets. On retrouve ainsi du bleu, du rouge...

L'implantation du bâti:



Le bâti est organisé de façon régulière et répétitive. Il se place le plus souvent en milieu de parcelle, et le jardin se développe autour de la maison.





Organisation du bâti

Traitement des limites:







Traitement des limites

Le muret est récurrent dans le traitement des limites avec l'espace public. Il est surmonté d'une haie plus ou moins épaisse et plus ou moins haute, ou bien d'une barrière, qui peut être en PVC, en bois, en béton ou en métal. On trouve également des clôtures accompagnées d'une haie.

6.4 TYPOLOGIE 4: HABITAT PAVILLONNAIRE PEU DENSE

La 4^{ème} typologie se caractérise par un habitat de type pavillonnaire à très faible densité. Cette urbanisation est discontinue. Dans certains cas, les contraintes paysagères imposent de limiter celle-ci, afin d'avoir une meilleure intégration dans le site. Elle se situe notamment le long du littoral. En revanche, on retrouve d'autres secteurs de ce type dans les terres, où le caractère naturel n'est pas aussi important, car l'urbanisation s'inscrit dans le prolongement de la ville.

La matérialité :

A - Façades









Les différents matériaux employés en façades

Les matériaux employés sont essentiellement la pierre ainsi que des enduits. Cet enduit peut prendre différentes couleurs : blanc, blanc cassé, gris, jaune pâle, rose,... On voit également dans les nouveaux quartiers l'apparition d'un nouveau matériau : le bois (ou simili-bois)

B - Toiture

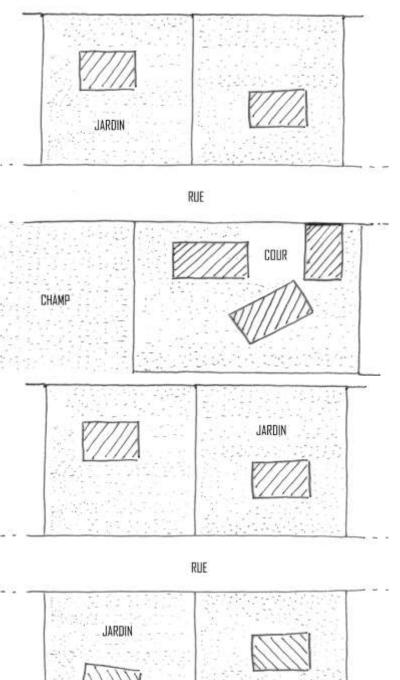
L'ardoise est le matériau le plus utilisé en toiture. On voit tout comme en façade, l'apparition d'un nouveau matériau qu'est le zinc.

C - Couleur

Les couleurs utilisées sont le blanc et le beige. Ponctuellement, des couleurs plus vives sont utilisées, soit au niveau des menuiseries, soit sur les volets. On retrouve ainsi du jaune, du bleu, du rouge...

L'implantation du bâti:





Sur le littoral, le bâti est implanté au centre de la parcelle, sans souci d'alignement par rapport à la rue. Ces constructions récentes se sont faites autour de construction ancienne comme des corps de ferme. On peut souvent constater la proximité avec une zone naturelle.



Organisation du bâti

Dans la partie rurale, le bâti est également implanté au centre de la parcelle, sans souci d'alignement par rapport à la rue. Ces constructions récentes se sont faites autour de construction ancienne comme des corps de ferme, ou bien dans le prolongement de l'urbanisation de la commune. C'est pourquoi le caractère urbain est plus marqué que dans le cas précédent. On peut cependant constater la proximité avec une zone naturelle.

<u>Traitement des limites :</u>













Traitement des limites

Les limites sont très variées, notamment dans les nouveaux lotissements, situés dans les terres. Il existe sur le littoral des limites essentiellement végétales, avec des haies sur talus, des haies épaisses et denses, des haies sur muret, alors que dans les nouveaux quartiers, le caractère plus minéral est marqué. Les limites sont généralement traitées avec un muret, parfois surmonté d'une barrière, avec un grillage ou bien par le simple changement de matériau.

6.5 TYPOLOGIE 5 : FERMES/HAMEAUX

La zone 5 est caractérisée par l'ensemble de fermes, en fonctionnement ou non, parfois constitué en hameaux, dispersé sur tout le territoire communal. Il convient de faire la différence entre les fermes et les logements isolés sans fonction agricole. Afin de limiter le mitage du territoire, les constructions dans ces zones sont interdites. Seules les constructions agricoles sont autorisées, ainsi que les logements des agriculteurs.

La matérialité :

A - Façades







Les différents matériaux employés en façades

Les matériaux les plus communément employés sont la pierre de pays et l'enduit pour les corps principaux et pour les annexes, comme les hangars, on retrouve le bois et le bardage métallique.

B – Toiture

Sur les corps principaux, l'ardoise est le plus souvent utilisée. Cependant, on trouve également des tuiles sur les annexes anciennes, alors que sur les annexes récentes, le fibrociment et la tôle ondulée sont souvent utilisés.

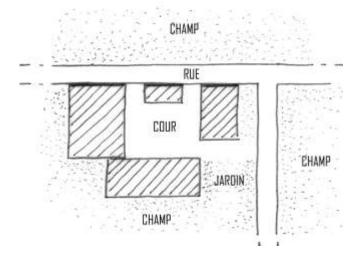
C - Couleur

Les couleurs utilisées sont le blanc et le beige. Le bois apporte également une nouvelle teinte. Ponctuellement, des couleurs plus vives sont utilisées, on retrouve ainsi du rouge, du vert,...



Les différents types de bâtis

L'implantation du bâti :



Le bâti est souvent implanté le long de la voirie, et il existe peu d'ouverture sur celle-ci. Les bâtiments (habitats et bâtiments agricoles) s'organisent autour d'une cour centrale. Ces corps de ferme sont entourés de zones agricoles.



Organisation du bâti

<u>Traitement des limites :</u>







Traitement des limites

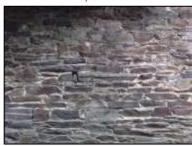
Le traitement des limites se fait ici soit par le bâti lui-même, soit par un talus surmonté d'une haie, ou plus rarement par des claustras en bois.

6.6 TYPOLOGIE 6: LITTORAL

Le bord de mer se caractérise par une urbanisation ancienne et assez dense. Le bâti s'organise de façon continue ou discontinue sur des parcelles de petite taille. La hauteur du bâti est très variable, tout comme son emprise au sol. On trouve également des activités commerciales et de loisirs de bord de mer, comme un restaurant, un café, un club nautique,...

La matérialité :

A - Façades





Les matériaux les plus utilisés sont là encore la pierre de pays ainsi que l'enduit. La brique est parfois employée dans les angles. Certaines constructions possèdent une structure de colombage.

Les différents matériaux employés en façades

B - Toiture

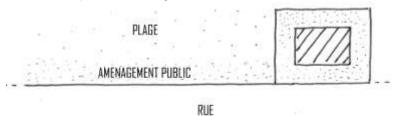
Les ardoises sont le plus souvent utilisées. Des toitures particulières, typiques des maisons balnéaires du XIXème siècle, sont à remarquer.

C - Couleur

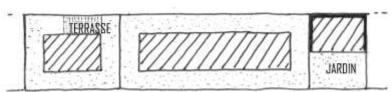
Concernant les couleurs, on retrouve en grande majorité le blanc, le blanc cassé, le beige et le jaune pâle. La brique parfois utilisée en façade apporte une couleur rouge/orangée à l'ensemble. Au niveau des volets, nous pouvons trouver des couleurs comme le bleu,...

L'implantation du bâti:

Le bâti se positionne en alignement avec la rue, avec ou sans retrait. Les constructions sont soit unilatérales et regardent alors



la plage et la mer, ou bien bilatérales. En avant de la parcelle, nous pouvons voir des terrasses construites sur des terrepleins, des caves ou des garages. La façade reçoit également un traitement particulier, afin de pouvoir profiter largement de la mer. On trouve ainsi des bow-windows, des terrasses, des vérandas,...





Organisation du bâti

Traitement des limites:



Traitement des limites

Les limites sont assez variées : là encore, le bâti peut lui-même faire la limite. On retrouve également le mur de soutènement, le muret surmonté d'une barrière, avec parfois une haie.

6.7 TYPOLOGIE 7: ZONE D'ACTIVITES

Cette typologie a pour vocation les activités commerciales ou industrielles. La zone d'activités commerciales proche du centre bourg est déjà occupée. Une nouvelle zone est en cours dans la continuité d'un hameau existant, à Lanscolva. Le bâti présente un caractère industriel marqué, avec une volumétrie plus importante et l'utilisation de matériaux bien différentiés.

La matérialité :

A - Façades







Les différents matériaux employés en façades

Les matériaux utilisés en façade sont totalement différents des matériaux habituellement utilisés dans le reste de la commune. On voit l'apparition de bardage métallique, des grandes façades vitrées ainsi que du bois bakélisé. On retrouve ponctuellement l'utilisation de l'enduit blanc.

B - Toiture

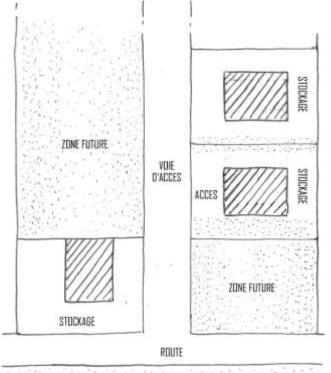
Les matériaux utilisés en toiture ont ici une faible importance. En effet, dans la plupart des cas, les toitures sont peu visibles. Cependant, lorsqu'on aperçoit les toitures, il s'agit souvent de tôles ondulées ou bien du fibrociment.

C - Couleur

Les couleurs que l'on retrouve sont essentiellement le gris, ainsi que le marron. Ponctuellement, le rose et le marron foncé sont employés.

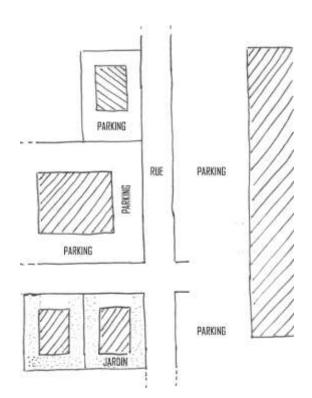
L'implantation du bâti:

Les bâtiments industriels s'implantent en milieu de parcelle. Le stockage de matériel peut se faire ainsi sur les côtés et derrière le bâtiment. On peut remarquer un traitement architectural des bâtiments, notamment au niveau de l'accès.





Organisation du bâti



Proche du centre bourg, les grands bâtiments commerciaux côtoient un tissu résidentiel plus dense avec une volumétrie plus réduite. Parfois, certaines activités commerciales trouvent leur place dans un ancien habitat. La place de la voiture est très importante ici.



L'organisation du bâti et de la voirie





<u>Traitement des limites :</u> Le traitement des limites est très faible, voire même inexistants. En effet, il se fait par l'intermédiaire d'un grillage, ou simplement par un espace enherbe, peu planté.

Les différents matériaux employés en façades

7 LE BILAN DU POS

Le POS de la commune de Plestin-les-Grèves a été approuvé en 1999.

Secteur Surface Secteur Surface on ha Secteur Surface on ha	POS approu	vé en 1999	POS modifié en mars 2005		POS modifié en janvier 2006	
UA 12.50 UA 12.50 UA UB 52.90 UB 52.90 UB UC 68.90 UC 68.90 UC 68.90 UC UD 4.30 UD 4.30 UD UC3 UBa 6.50 UBa 6.50 UBa UCa 50.0 UCa 50.0 UCa UDa' 2.50 UDa' 2.50 UDa' UY 3.40 UY 3.40 UY INAb 4.10 INAb 4.10 INAb 19.15 INAc INAc 1.20 INAc 1.20 INAc 1.20 INAc 1.07 INAc1 INAp 2.40 INAp 2.40 INAp 2.40 INAp 1NAp mer 7.30 INAp 1NAp mer 7.30 INAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1			secteur	surface en ha	secteur	surface en ha
UB		THE PERSON NAMED IN		The United States		FE BIESTY PE
UC 68.90 UC 68.90 UC UD 4.30 UD 4.30 UD	UA	12.50	UA	12.50	UA	12.50
UC 68.90 UC 68.90 UC UD 4.30 UD 4.30 UD UD 4.30 UD 4.30 UD UD 4.30 UD UD 4.30 UD UD 4.30 UD UD UD UD UD UC 50.0 UC 50.0 UD	UB	52.90	UB	52.90	UB	52.90
UD 4.30 UD 4.30 UD UBa 6.50 UBa 6.50 UBa UCa 50.0 UCa 50.0 UCa UDa 17.50 UDa 17.50 UDa UDa' 2.50 UDa' UDa' UE 15.30 UE UY 3.40 UY SOUS total 236.40 SOUS total 236.40 SOUS total 236.40 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAb 1NAb 1NAc 1.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAc 1NAb 1NAe 1.00 1NAe 1.00 1NAe 1NAc 1NAc <td< td=""><td>The state of the s</td><td></td><td></td><td>68.90</td><td>UC</td><td>68.90</td></td<>	The state of the s			68.90	UC	68.90
UCa 50.0 UCa 50.0 UCa UDa 17.50 UDa 17.50 UDa UDa' 2.50 UDa' 2.50 UDa' UE 15.30 UE 15.30 UE UY 3.40 UY 3.40 UY Sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.00 1NAe 1NAe 1.20 1NAe 1.00 1NAe 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NA 1NAp 1NA 1NA 1NA 1NA 1NA 1NA<				4.30	UD	4.30
UCa 50.0 UCa 50.0 UCa UDa 17.50 UDa 17.50 UDa UDa' 2.50 UDa' 2.50 UDa' UE 15.30 UE 15.30 UE UY 3.40 UY 3.40 UY Sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAp 1.40 1NAe 1.20 1NAe 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 1NAya 1.870 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 1.870 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 1.80 1NAya 1	UBa	6.50	UBa	6.50	UBa	6.50
UDa		50.0	UCa	50.0	UCa	50.0
UDa' 2.50 UDa' 2.50 UDa' UE 15.30 UE 15.30 UE UY 3.40 UY 3.40 UY Sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe1 0.70 1NAe 1.20 1NAe 1NAP 1.40 1NAP 2.40 1NAP 1NAP 2.40 1NAP 2.40 1NAP 1NAP 1.40 1NAP 1NAP 1NAP 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 1NAya 1.00 1NAYa 12.70 1NAda 1NAya 1.00 1NAya 1NAya 1NAya 1NAYa 1.65 1NAya 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAya		17.50	UDa	17.50	UDa	17.50
UY 3.40 UY 3.40 UY Sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe1 0.70 1NAe1 0.70 1NAe1 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAL 1NAya 1NAya 12.70 1NAda 1NAya mer 1NAya 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NACa 1.65						2.50
UY 3.40 UY 3.40 UY Sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAb 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe1 0.70 1NAe 1.20 1NAe 1NAp 1.40 1.40 1.40 1.40 1NAp 2.40 1NAp 1.40 1.40 1NAp 2.40 1NAp 1.40 1.40 1NAp 1.40 1.40 1.40	UE	15.30	UE	15.30	UE	15.30
UYi 2.60 UYi 2.60 UYi sous total 236.40 sous total 236.40 sous total 1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1NAe 1.00 1NAe 1NAp 2.40 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAL 7.20 1NAL 1NAL 7.20 1NAL 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 1NALa 2NAc 2NAc				3.40	UY	3.40
Sous total 236.40 Sous total 236.40 Sous total 1NAb 1NAb 1NAb 1NAc 19.15 1NAc 19.15 1NAc 1NAc 19.15 1NAc 1NAc 1.20 1NAe 1.20 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 10.20	201001			2.60	UYi	2.60
1NAb 4.10 1NAb 4.10 1NAb 1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe1 0.70 1NAe1 0.70 1NAe1 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 1NAca 18.70 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NAya 1NAya 1NAya 12.70 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 1NAya 1NAya 1NALa 3.90	And in concession of the last			236.40	sous total	236.40
1NAc 3.80 1NAc 19.15 1NAc 1NAe 1.20 1NAe 1.20 1NAe 1NAe1 0.70 1NAe1 0.70 1NAe1 1NAp 2.40 1NAp 1NAp 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAL 1NAya 1NAL 7.20 1NAL 1NAya 1NAL 1NAda 1NAda 1NAyia 1NAya 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAyia 1NAya 1NAya 1NAya 1NAya 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 1.65 2NAc 2NAca 2.60 2NAca <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>4.10</td><td>1NAb</td><td>4.10</td></t<>				4.10	1NAb	4.10
1NAe1 0.70 1NAe1 0.70 1NAe1 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAL 1NAya 11NAya 12.70 1NAda 1NAda 1NAyia 1NAya 1NAya 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 3.90 1NAyia 1NAya 1NAya 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAc 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 35.20 300 106.00 NCa NC 2254.80 NC 2247.5 NC NC <td></td> <td>3.80</td> <td>1NAc</td> <td>19.15</td> <td>1NAc</td> <td>19.15</td>		3.80	1NAc	19.15	1NAc	19.15
1NAe1 0.70 1NAe1 0.70 1NAe1 1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAL 1NAca 18.70 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 12.70 1NAda 1NAda 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 12.70 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAya 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAc 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 30.00 30.00 NCa NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80	1NAe	1.20	1NAe	1.20	1NAe	1.20
1NAp 2.40 1NAp 2.40 1NAp 1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 1NAp mer 1NAL 1NAL 1NAL 1NAL 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NALa 3.90 1NAJia 1NAya 1NALa 3.90 1NAJia 1NAya 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAca 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND ND 377.00	1NAe1			0.70	1NAe1	0.70
1NAp mer 7.30 1NAp mer 7.30 1NAp mer 1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAp mer 1NAca 18.70 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 12.70 1NAda 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAyia 5.80 1NAya 1NALa 3.90 1NAyia 1NAya 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAca 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda 2.60 2NAda NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa NDa NDb NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDL 377.00 NDL 377.00 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>2.40</td> <td>1NAp</td> <td>2.40</td>				2.40	1NAp	2.40
1NAL 7.20 1NAL 7.20 1NAL 1NAca 18.70 1NAca 18.70 1NAca 1NAya 8.10 1NAya 12.70 1NAda 1NAyia 5.80 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 1NAya 1NAya 1NAya 1.65 2NAc 2NAc 2NAc 2NAca 2.60 2NAca 2.60 2NAca 2NAca 2.60 NC			The second secon	7.30	1NAp mer	7.30
1NAya 8.10 1NAya 12.70 1NAda 1NAyia 5.80 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAca 2NAca 2NAya 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda 2.60 2NAda NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDL 377.00 NDL 377.00 NDL NDp 3.00 NDp 3.00 NDp						7.20
1NAya 8.10 1NAya 12.70 1NAda 1NAyia 5.80 1NAya 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 1NAya 1NAya 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDL 377.00 NDL 377.00 NDL NDD 3.00 NDp 3.00 NDp	1NAca	18.70	1NAca	18.70	1NAca	20.60
1NAyia 5.80 1NAyia 5.80 1NAya 1NALa 3.90 1NAya 1NAyia 1NALa 3.90 1NAyia 1NAyia 1NALa 1NAya 1NAya 1NAya 2NAc 15.10 2NAca 15.10 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda 2.60 2NAda NC 20 2NAda 2.60 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa NCa NCa ND 371.80 ND 371.80 ND ND ND ND 377.00 ND 377.00 NDL NDL NDD		8.10	1NAya	12.70	1NAda	1.90
1NALa 3.90 1NALa 3.90 1NAyia 1NALa 2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 15.10 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAda 2.60 2NAda NC 20 20 20 20 20 NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDc 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDL NDp NDp 3.00 NDp				5.80	1NAya	12.70
2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAc 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 2NAya 4.60 2Sous total 95.20 sous total 102.5 sous total NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa 106.00 NCa 106.00 NCa NDa 4.70 NDa 4.70 NDa 4.70 NDa 1.1 NDb NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDb 0.50 NDL 377.00 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDD 3.00 NDp 3.00 NDp 3.00				3.90	1NAyia	5.80
2NAc 17.00 2NAc 1.65 2NAc 2NAca 15.10 2NAca 15.10 2NAca 2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 4.70 4.70 <t< td=""><td>45-25-25-25</td><td>25000</td><td>ASSESSMENT .</td><td></td><td></td><td>3.90</td></t<>	45-25-25-25	25000	ASSESSMENT .			3.90
2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 4.60 4.60 4.60 5.20 <t< td=""><td>2NAc</td><td>17.00</td><td>2NAc</td><td>1.65</td><td>2NAc</td><td>1.68</td></t<>	2NAc	17.00	2NAc	1.65	2NAc	1.68
2NAda 2.60 2NAda 2.60 2NAda 2NAya 4.60 4.60 4.60 4.60 5.20	2NAca	15.10	2NAca	15.10	2NAca	13.20
2NAya 4.60 sous total 95.20 sous total 102.5 sous total NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDp 3.00 NDp				2.60	2NAda	0.70
sous total 95.20 sous total 102.5 sous total NC 2254.80 NC 2247.5 NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND 371.80 ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDD 3.00 NDp 3.00 NDp			The second of th		100000000000000000000000000000000000000	
NC 2254.80 NC NC 2247.5 NC NC NCa 106.00 NCa 106.00 NCa ND 371.80 ND ND ND NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDD 3.00 NDD				102.5	sous total	102.
ND 371.80 ND 371.80 ND NDa NDa NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDC NDC NDL 377.00 NDL NDD 3.00 NDD NDD 3.00	Section of the Party of the Par	2254.80	NC	2247.5	NC	2247.
NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDp 3.00 NDp NDp 3.00 NDp NDp	NCa	106.00	NCa	106.00	NCa	106.00
NDa 4.70 NDa 4.70 NDa NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDp 3.00 NDp NDp 3.00 NDp NDp	ND	371.80	ND	371.80	ND	371.8
NDb 2.60 NDb 3.1 NDb NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDL 377.00 NDp 3.00 NDp NDp 3.00 NDp NDp				4.70	NDa	4.7
NDe 0.50 NDL 377.00 NDL NDD 3.00 NDD NDp 3.00						3.
NDL 377.00 NDp 3.00 NDp NDp					1.00	377.0
NDp 3.00						3.0
				3113.1	sous total	3113.
Total 3452.00 Total 3452.00 Total 3						3452.0

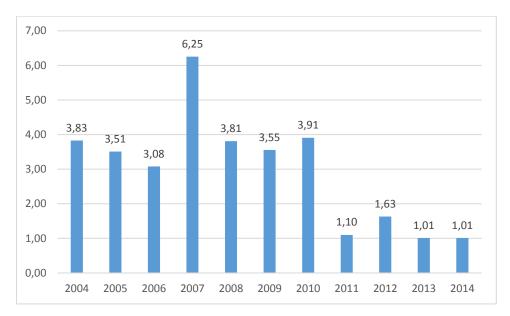
Total	3452.00	Total	3452.00	Total	3452.00
EBC	260.70	EBC	260.70	EBC	260.70

Ainsi, en mars 2005, 15 ha ont été ouverts à l'urbanisation puis 2 ha en janvier 2006, soit au total 17 ha. Depuis, la PLU a fait l'objet d'une modification en 2012 pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NAca sur 5,26 ha.

8 LA CONSOMMATION D'ESPACE

De 2004 à 2014, 32,68 ha d'espaces agricoles ou naturels ont été consommés par l'urbanisation¹, soit un rythme de 1,72 ha par an. Cette consommation est en baisse depuis 2010.

ANNEE	SURFACE EN HA
2004	3,83
2005	3,51
2006	3,08
2007	6,25
2008	3,81
2009	3,55
2010	3,91
2011	1,10
2012	1,63
2013	1,01
2014	1,01
Total général	32,68



¹ Le calcul s'appuie sur les données MAJIC : parcelles construites de 2004- à 2014 en dehors de l'enveloppe urbaine.



Consommation d'espace de 2004 à 2015 (parcelles en jaune) – source : fichier MAJIC 2015

9 LES ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL ET BATI

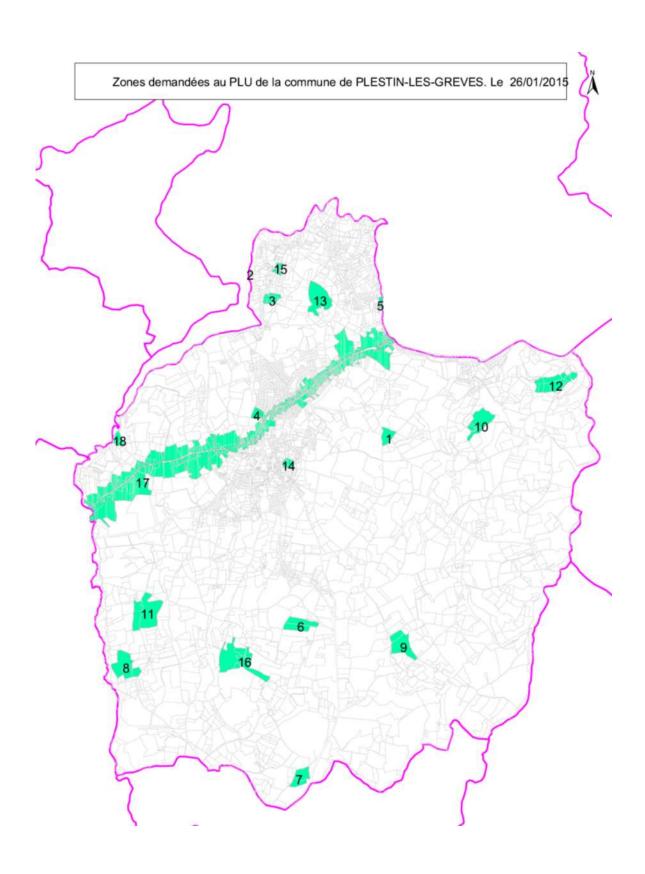
9.1 LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

La commune de Plestin-les-Grèves possède de nombreux sites archéologiques recensés sur la commune.¹ :

Objet de la protection	Mode de protection	Parcelles	Identification de l'EA
1	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZD.16	263 / 22 194 0001 / PLESTIN-LES-GREVES / LE REST MENOU / LE REST MENOU / dépôt / Age du bronze final
10	zone N du PLU au titre de l'archéologie	2013 : ZE.72;ZE.78à82	2614 / 22 194 0013 / PLESTIN-LES-GREVES / PARK COZ ILIZ / PEN AN NEC'H / fanum / Gallo-romain
11	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : YD.57;YD.75;YD.76	264 / 22 194 0014 / PLESTIN-LES-GREVES / KERONIC / KERONIC / exploitation agricole / Age du fer
12	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : C.1427;C.145;C.1539;C. 163;C.165à170	63 / 22 194 0015 / PLESTIN-LES-GREVES / CARRIERE DU ROCHER / CARRIERE DU ROCHER / dépôt monétaire / Gallo-romain
12	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : C.1427;C.145;C.1539;C. 163;C.165à170	22941 / 22 194 0023 / PLESTIN-LES-GREVES / TRAOU AR ROCH / TRAOU AR ROCH / occupation / Gallo-romain
13	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZA.35	4549 / 22 194 0016 / PLESTIN-LES-GREVES / KERVAGAREC / KERVAGAREC / occupation / Gallo-romain
14	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : AE.104;AE.434;AE.644;A E.646;AE.647;AE.649;AE .651à653;AE.672à674;A E.676à680;AE.744;AE.74	4550 / 22 194 0017 / PLESTIN-LES-GREVES / / ECOLE SAINT JOSEPH / occupation / Gallo-romain
15	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : A.1030;A.1031;A.1045;A. 1046;A.1395;A.1733;A.17 34;A.1755;A.609	10304 / 22 194 0018 / PLESTIN-LES-GREVES / MILIN COZ / MILIN COZ / Age du bronze / objet isolé
16	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZY.6;ZY.63;ZY.64;ZY.65; ZY.66;ZY.67;ZY.8	9624 / 22 194 0019 / PLESTIN-LES-GREVES / PARC ARGAC / PARC ARGAC / atelier de terre cuite architecturale / Gallo-romain
17	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013: AE.25;AE.265à267;AE.2 69;AE.273;AE.276à280;A E.283;AE.285à296;AE.29 8;AE.300à310;AE.312à3 15;AE.319;AE.32;AE.320 ;AE.324;AE.33;AE.339;A E.34-35;AE.352;AE.354-355;AE.36à39;AE.394à3 97;AE.399- 400;AE.402;AE.404à409; AE.415-	19891 / 22 194 0022 / PLESTIN-LES-GREVES / VOIE LANNION/MORLAIX / Section de La Lieu de Greve / gué / route / Gallo-romain - Epoque indéterminée

¹ Source : service régional de l'archéologie, janvier 2015

Objet de la protection	Mode de protection	Parcelles	Identification de l'EA
		416;AE.44;AE.457- 458;AE.464-465;A	
17	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013: AB.107;AB.110;AB.118à 122;AB.12;AB.134à140;A B.142;AB.149- 150;AB.152à154;AB.165 à170;AB.175à177;AB.18 2- 183;AB.192à196;AB.32à 35;AB.37à41;AB.43;à47; AB.49-	19621 / 22 194 0021 / PLESTIN-LES-GREVES / VOIE LANNION/MORLAIX / section unique de la Chapelle Saint-Efflam au Pont-Menou / route / Gallo-romain - Epoque indéterminée
		50;AB.76;AB.78;AB.86à8 8;AB.90à97;AC.1;AC.100 ;AC.104-105;AC.109- 110;AC.119;AC.121;AC.1 22;AC.125;A	
18	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : HY.44-45; HY.49	22942 / 22 194 0012 / PLESTIN-LES-GREVES / COZ C'HASTEL / COZ C'HASTEL / enceinte / Epoque indéterminée
2	zone N du PLU au titre de l'archéologie	2013 : A.562	40 / 22 194 0002 / PLESTIN-LES-GREVES / LE HOGOLO / LE HOGOLO / thermes / Gallo-romain
3	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : A.1343;A.1593;A.1719;A. 1720;A.1806;A.1807;A.47 4;A.479;A.480	265 / 22 194 0003 / PLESTIN-LES-GREVES / KERVIGNE(CORNICHE DE L'ARMORIQUE) / KERVIGNE(CORNICHE DE L'ARMORIQUE) / coffre funéraire / Age du bronze
4	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : YI.34	466 / 22 194 0004 / PLESTIN-LES-GREVES / HENGUER / HENGUER / tumulus / Age du bronze
5	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2015 : A.1738à1740	4547 / 22 194 0005 / PLESTIN-LES-GREVES / TOULINET POULLOUPRY / LE TOULL LINAD / occupation / Paléolithique ancien
6	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZY.32-33	10631 / 22 194 0008 / PLESTIN-LES-GREVES / COZ JARDIN / COZ JARDIN / Epoque indéterminée ? / fossé
7	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZV.50-51	10630 / 22 194 0009 / PLESTIN-LES-GREVES / KERSCRINOU LOZ / KERSCRINOU LOZ / Epoque indéterminée ? / enclos
8	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZX.14;ZX.18	10629 / 22 194 0010 / PLESTIN-LES-GREVES / POUL AR RAN / POUL AR RAN / Epoque indéterminée / enclos
9	prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	2013 : ZP.2;ZP.45	10628 / 22 194 0011 / PLESTIN-LES-GREVES / RADENNEC / RADENNEC / Epoque indéterminée / enclos



9.2 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La commune possède un patrimoine architectural très riche.

En effet, celle-ci possède sur son territoire de nombreux bâtiments protégés au titre de la loi de décembre 1913 sur les Monuments Historiques :

- Le <u>manoir de Kerviziou</u>, datant du XVIème et plus précisément <u>son portail d'entrée</u>, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son recensement à l'Inventaire des Monuments Historiques, le 5 février 1927,
- La <u>chapelle Sainte-Barbe</u> datant du XVème, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son recensement à l'Inventaire des Monuments Historiques, le 9 octobre 1934,
- Le <u>château de Lesmaës</u>, datant du XVIème, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son recensement à l'Inventaire des Monuments Historiques, le 5 février 1927,
- La <u>fontaine Sainte-Efflam</u>, datant du XVIIIème, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son recensement à l'Inventaire des Monuments Historiques, le 20 janvier 1926,
- Le <u>manoir de Leslac'h</u>, datant du XVIIème, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son recensement à l'Inventaire des Monuments Historiques, le 22 décembre 1927,
- L'<u>église Saint-Efflam</u>, datant du XVème et XVIIème, a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son classement aux Monuments Historiques, le 1^{er} décembre 1908,
- La <u>chapelle St-Jacut et son enclos</u> datant de 1487 a fait l'objet d'une mesure de protection suite à son classement aux Monuments Historiques, le 27 mars 2000. Elle concerne plus précisément la chapelle en totalité, les murs de l'enclos avec ses sols, le calvaire, la maison du chapelain attenante pour ses façades et ses toitures.



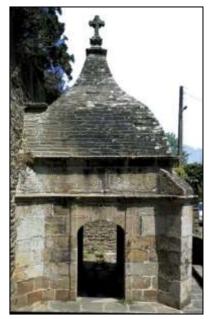
Eglise Sainte-Efflam



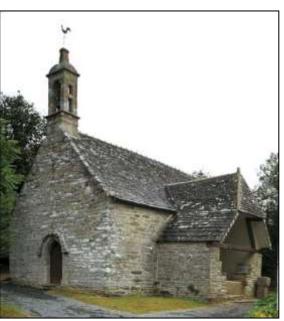
Château de Lesmaës



Porche du manoir de Kerviziou







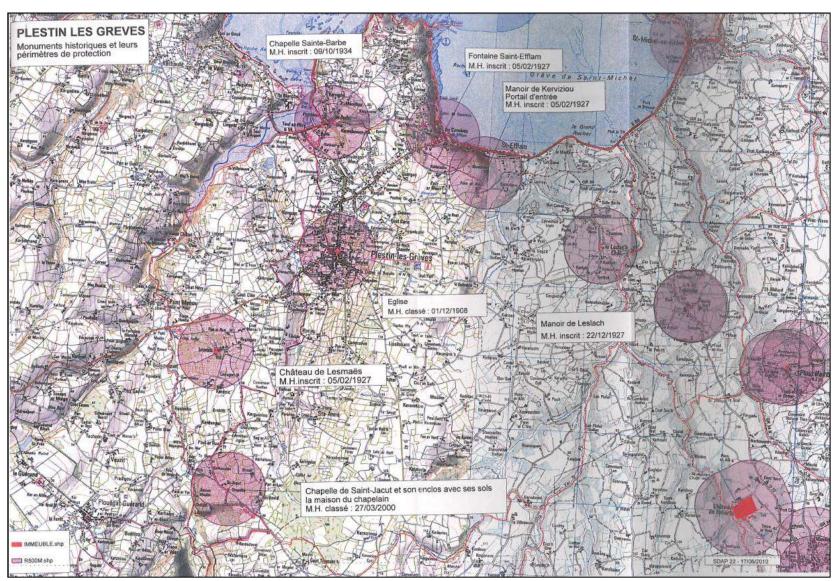
Chapelle Sainte-Barbe



Chapelle Saint-Jagut



Manoir de Leslac'h



LOCALISATION DES PERIMETRES LIES AUX MONUMENTS HISTORIQUES, SANS ECHELLE, SOURCE : PAC

De même, la commune possède de nombreux édifices non protégés au titre de Monuments Historiques, qui méritent d'être conservés:

Patrimoine religieux:

- La chapelle Saint-Sébastien, de la fin du 15^{ème}, rénové récemment,
- La chapelle Saint-Efflam, construite en 1888 à l'emplacement de l'ancienne chapelle,
- La chapelle Sainte-Catherine, de la fin du 16ème et du début du 17ème, en granite,
- La chapelle Saint-Haran, reconstruite au début du 18^{ème}, son pavage actuel est daté de 1743,
- La chapelle et la croix de Saint-Roch, construite au 17^{ème} (1621) et restaurée au 19^{ème}, elle présente une vue panoramique exceptionnelle vers l'ouest et vers Locquirec et la baie de Lannion,
- La chapelle Sainte-Anne, du 17^{ème}, mais dont la construction initiale semble dater du 15^{ème}, comme en témoigne la fenêtre du chevet de cette époque, restaurée et rendue culte en 1914,
- La chapelle Saint-Jacut, dont le bâtiment actuel est l'œuvre de l'atelier de Beaumanoir (fin du 15^{ème}), elle fut fermée après la révolution de 1789, puis rendue culte en 1867, restaurée à la fin du 20^{ème} (classée aux monuments historique en 2000).
- Les vestiges de la chapelle Saint-Gestin, reconstruite au 17^{ème} (1673), mais dont il ne demeure que trois pans de mur à l'angle du placître, sa fontaine a été rénovée en 2014.

Patrimoine civil:

- Les vestiges du château ou manoir de Coat-Carric, dont la construction actuelle date du 17ème, il reste une allée, un colombier et un portail ouvragé. Des travaux de restauration ont été entrepris qui ont permis le remontage de la porte de Locrénan en 1999,
- Le porche du manoir de Kerviziou,
- Le château de Kergall, du début du 20ème, situé dans un parc en bordure de la RD 786,
- Le manoir du Petit Locrenan, construit à l'embouchure du Douron, des 15ème et 18ème siècles, transformé aux 19ème et 20ème,
- Le manoir du Quinquis, avec son corps de logis à tourelle du 15ème, puis agrandi au cours des siècles suivants, porche avec une entrée charretière à gauche et entrée piétonne à droite sous des arcs à plein cintres,
- Le manoir de Kergal (20ème) sous lequel se trouve une ancienne crypte avec des geôles,
- La maison dite manoir du Puilh à Toul-an-Héry (17ème),
- Le manoir du Porjou, dont il reste peu de vestiges de l'ancienne demeure,
- Le manoir Le Rumen, dont les bâtiments ont été restaurés,
- Le manoir Beauport
- La maison située au lieu-dit Traon-Izellan,
- La maison de Belle Roche, à cour fermée de la fin du 19ème,
- La maison située au lieu-dit Glastranen,
- La maison dite Villa Ker-Goz à Saint-Efflam, la maison de notable dite manoir de Kerallic avec son clocheton du 17ème,
- La maison de Prat Ledan, qui est un ancien hospice datant du 17ème, agrandie au 19ème siècle et restauré pendant la 2ème moitié du 20ème siècle,
- La villa de Lady Mond à Saint-Efflam (1930),
- La maison dite de l'Aigle (1928), située à Saint-Efflam, de forme originale,
- L'ancienne ferme de Kerilly au bourg,
- L'ancienne école de la communauté des Filles de la Croix, dite Institution Notre-Dame,
- L'ancienne école communale, actuellement centre Culturel Ti-an-Oll,
- La mairie, inaugurée en 1937, avec un décor en granit rose,
- Les anciens relais de poste du Pont-Menou et de l'Hôpital,
- L'ancien hospice situé au lieu-dit Prat-Lédan au bourg,
- L'hôpital, ancienne maladrerie à l'époque médiévale située sur la route du Tro Breiz, elle servit aussi d'auberge avec relais de poste du début du 17ème jusqu'en 1852.

Patrimoine rural:

- Un logis-étable à porte unique au lieu-dit Kerscrinou Bras,
- Le moulin Bégaignon, en cours de restauration,
- Le moulin de la Vicomté au lieu-dit Traou Huellan
- Le moulin de Rochelan,
- Le moulin à eau de Milin Haouël, dont le bâtiment et les mécanismes sont bien conservés, construit avant 1974 (fonction principale moudre le grain) et qui a fonctionné jusqu'en 1956. Une particularité, il a servi de générateur de courant électrique depuis les années 30 jusqu'à l'électrification de la région, la roue à aubes a été restaurée à la fin du 20^{ème}, ce qui lui permet de fonctionner parfaitement,
- La fontaine du Porjou,
- La fontaine Sainte-Blaise,
- La fontaine et son lavoir à Park an Dour, restaurée à la fin du 20 ème,
- Le lavoir du Coroner, restauré en 2009,
- Ainsi que les fontaines de Pen Bouillon, de Sainte-Barbe, de Kermabusson, le Peulven, Porz Mellec, Pen ar Yorn, Ker Libouban, Poul Franc, Tossen an Choz, Traou an Roch, Kermaria, Kérézequel, Prat Ledan, Praz an Aotrou, saint-Haran, de Ruelle...

Patrimoine maritime:

- Le port de Toul an Hery, ancien port de commerce sur l'estuaire du Douron, est devenu un port abri pour les plaisanciers, entouré de vieilles demeures d'armateurs,
- L'ancien pont de Toul an Héry (1934-1935), sur le Douron.

Patrimoine archéologique :

- Les thermes gallo-romains du Hogolo, construits au début du 1^{er} siècle après JC, démolis ensuite à la fin du 32^{ème} siècle, ils disparaissaient sous le sable de la dune. Des fouilles ont été entreprises, suite à sa redécouverte en 1892, sa restauration a été menée de 1981 à 1992,
- La stèle du Peulven, datant de l'âge de fer, elle fut christianisée (croix disparue) à une époque inconnue.
- Le Coz Ilis, refuge de Saint Efflam, désigne un monument en ruines, la signification étant "vieille église"



Thermes gallo-romains du Hogol

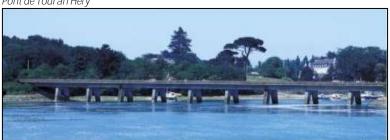


Chapelle Saint-Efflam



Mégalithe du Peulven

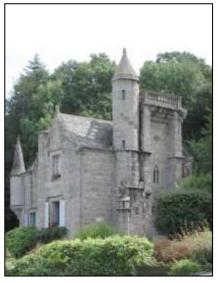
Pont de Toul an Héry



Manoir de Coat-Carric



Villa Ker-Goz



Manoir de Beauport



10 LES PAYSAGES

10.1 APPROCHE GENERALE



Vue sur Plestin-les-Grèves

Commune littorale du département des Côtes-d'Armor, Plestin-les-Grèves est située dans le Pays du Trégor. Limitrophe du département du Finistère à l'ouest, Plestin-les-Grèves est limitée au nord par la Manche, à l'est par les communes de Tréduder et de Plufur et, au sud, par celle de Trémel.

Entre terre et mer, le territoire dévoile une diversité d'ambiances paysagères, rurales et maritimes.

L'essentiel du territoire communal se développe sur le plateau du Trégor, dont la topographie se trouve plus ou moins abruptement morcelée par le chevelu hydrographique. Le relief décroit ainsi à l'approche du littoral et des vallées. Deux cours d'eau viennent en effet fractionner le plateau et souligner les lisières communales : le Yar à l'est et le Douron à l'ouest.

Particulièrement riche et diversifié, le patrimoine paysager de Plestin participe à l'identité et à l'attractivité touristique de la commune. Outre la côte rocheuse ornant le littoral, on notera également l'embouchure du Douron, l'anse de Toul-an-Héry, le site naturel départemental du Grand Rocher, la Lieue de Grève, vaste étendue sablonneuse.

Il convient aussi de noter la présence d'un patrimoine architectural, religieux, rural et maritime particulièrement riche et de qualité, ponctuant l'ensemble du territoire communal: manoirs, chapelles, moulins...

Plusieurs grandes entités paysagères structurent l'espace plestinais :

- Le plateau du Trégor, espace rural ouvert et percé de vallées, ponctué de nombreux hameaux et formes d'habitat dispersé anciennes, sur lequel s'est implanté le bourg de Plestin,
- Les vallées, en lisière du territoire communal, espaces fermés peu accessibles, accompagnés de versants boisés,
- Une frange littorale, constituant un élément patrimonial identitaire et pittoresque, riche de différentes ambiances maritimes, sur laquelle s'est développée une urbanisation singulière,
- Les boisements,
- Les espaces urbanisés.

10.2 APPROCHE PAR UNITES PAYSAGERES

• LE PLATEAU

L'agriculture marque une empreinte forte sur le plateau plestinais, qui constitue l'entité paysagère la plus représentative de la commune. Ce paysage de plateau se développe majoritairement sur les secteurs méridional et central du territoire. Largement exploité, le plateau est ponctué de nombreux hameaux et formes d'habitat dispersé anciennes témoignant de la vocation agricole de la commune. La dispersion de l'habitat a engendré sur le plateau un réseau très développé de routes et de chemins sillonnant l'espace agricole.

Légèrement ondulant, ce paysage de plateau est traversé de talwegs offrant des ondulations plus ou moins abruptes, morcelant l'espace rural. Ainsi façonné par l'hydrographie, le relief du plateau oscille majoritairement entre 80 et 125 m d'altitude et culmine au cœur du territoire communal au niveau du lieu-dit de Lescoat.

Au cœur de cette ambiance rurale, l'environnement remembré est relativement ouvert, séquencé de haies bocagères et de bosquets épars. Les parcelles sont relativement larges et essentiellement exploitées en prairies et cultures fourragères. La topographie du plateau offre des vues plus ou moins profondes sur le grand paysage, les ondulations et la végétation partageant un jeu d'ouvertures et de fermetures sur l'espace.

Relativement disparate à l'échelle du paysage de plateau, la trame bocagère présente une maille assez lâche au sud du territoire communal et une maille plus dense à proximité des vallons.

L'habitat s'est développé sous forme de hameaux dispersés et de corps de ferme isolés par les sinuosités du relief, aujourd'hui relativement bien restaurés. Dans ces groupements bâtis, l'architecture traditionnelle prédomine, elle y est largement représentée par des corps de ferme isolés et des longères. Bien que la majorité du bâti soit restauré et témoigne du dynamisme du territoire rural, certains bâtiments sont en déprise.

Plusieurs exploitations agricoles s'insèrent sur le plateau. Les « corps de ferme » qui composent aujourd'hui les hameaux dispersés et associaient autrefois des bâtiments concentrés et aux fonctions multiples (habitation, grange...), ont laissé place à une nouvelle organisation, adaptée à l'agriculture contemporaine. Souvent isolées des hameaux, ces structures font partie intégrante du paysage.



Paysage de plateau au sud du territoire communal



Paysage agraire au cœur du plateau : de larges parcelles cernées de boisements, des talus arasés lors du remembrement







Habitat traditionnel dispersé sur le territoire



Le Hameau de Saint-**Sébastien, établi au cœur du plateau**



Le Hameau de Sainte-Anne

LES VALLONS

Dans le secteur ouest du territoire communal, le paysage communal est légèrement creusé de doux vallons, conférant une certaine ondulation au socle du territoire. Les parcelles sont généralement plus petites et le maillage bocager semblerait plus développé, conférant une ambiance paysagère plus intimiste.









Vue sur les vallons

• LES VALLEES

Le paysage plestinais est morcelé par un chevelu hydrographique marqué par plusieurs vallées, dont l'encaissement et le boisement s'accentuent vivement à l'approche de la mer. De leurs sources aux embouchures, certains cours d'eau s'encaissent ainsi jusqu'à 100m de dénivelée. Les cours d'eau sont accompagnés de couverts arborés riches, constituant de véritables corridors écologiques connectés par la maille bocagère du plateau.

La vallée du Douron:

A l'ouest, le Douron souligne la lisière ouest de la commune et constitue une délimitation naturelle avec la commune de Locquirec et le département du Finistère. La rivière sillonne du sud vers le nord en rejoignant la Manche au niveau de l'anse de Toul an Hery.

Légèrement prononcé aux abords du lit de la rivière, le relief habillé de boisements de fonds de vallées et de prairies humides laisse deviner la présence du cours d'eau. Plusieurs hameaux ponctuent les abords du cours d'eau: Pont Menou, Saint-Haran. Nichée en lisière du territoire et cernée de paysages difficilement perméables, la rivière progresse discrètement vers l'estuaire de Toul An Hery, au niveau duquel elle vient généreusement s'offrir au regard de l'observateur.

L'embouchure du Douron constitue un écosystème particulièrement diversifié associant boisements, prairies humides, vasières et présalés.



Le Douron, perçu depuis Saint-Haran

La vallée du Yar:

Encaissée dans des fonds de vallées boisés, la rivière du Yar vient dessiner la lisière est du territoire communal et le délimiter des communes de Plufur et de Treduder. L'encaissement du ruisseau s'accentue progressivement vers le nord, matérialisé par un relief brusque et particulièrement accidenté à proximité du littoral. La rivière, qui se jette dans la Manche à l'est de la Grève, se niche dans un profond talweg accompagné de coteaux escarpés et boisés. Dans ce contexte topographique enfoui et accidenté, l'ambiance paysagère est sombre et fermée. Depuis le plateau, les masses arborées qui habillent les coteaux soulignent la présence de la rivière, tempèrent le relief accidenté et confèrent un certain volume au paysage.



Massif boisé accompagnant le tracé du Yar, en lisière Est du territoire

La vallée rejoignant Saint Efflam :

Au niveau de Kerangre'h, un cours d'eau prend sa source au cœur du plateau et vient se déverser dans la mer au niveau de Saint-Efflam. A l'image du Yar, ce cours d'eau s'immisce profondément dans une vallée escarpée, fermée et difficilement accessible, cernée d'un couvert forestier.

La vallée du Dour Meur:

Sillonnant depuis le sud du territoire communal et se déversant dans l'estuaire du Douron au niveau du Moulin de Rocheland, le Dour Meur traverse le boisement de Coat Ar Bescond puis progresse dans des vallons cultivés et exploités en prairie tout en longeant le bourg. Peu escarpés, relativement ouverts et séquencés de haies bocagères, les vallons bordant le Dour Meur laissent aisément percevoir le ruisseau.



Le Dour Meur, bordé de fonds de vallée relativement ouverts, exploités en prairie

LES BOISEMENTS

Bien que représentant une emprise réduite à l'échelle du territoire de Plestin, il convient d'identifier les massifs boisés comme une entité paysagère à part entière.

Ces boisements se développent majoritairement dans les différentes vallées précédemment décrites, sur les versants et coteaux accompagnant les cours d'eau. Ainsi étirés du sud vers le nord du territoire, ces massifs essentiellement composés de feuillus soulignent le chemin de l'eau et la progression vers la mer, également initiée par la déclivité du relief. Au nord-est du territoire communal, les boisements constituent une entité de transition entre le plateau et le littoral.



Boisement en lisière nord du plateau, implanté sur coteaux

Par ailleurs, il convient de souligner la présence de boisements ponctuels particulièrement étoffés (Boisement de Coat Ar Bescond, hébergeant la source du Dour Meur), et de quelques boisements à proximité de manoirs (Manoir de Lézormel).



Manoir au niveau de Lézormel, dans un écrin boisé

LE LITTORAL PLESTINAIS

La déclivité qui s'accentue abruptement au nord du bourg en direction du littoral tend à annoncer une mutation d'ambiance paysagère. Le littoral plestinais constitue une entité paysagère identitaire, déroulant une succession d'ambiances paysagères contrastant intégralement avec les atmosphères précédemment exposées.

Compte tenu de la topographie, de la morphologie de la côte et des diverses formes d'urbanisation, le littoral plestinais pourrait être séquencé en trois secteurs aux ambiances singulières :

- La lieue de Grève, à l'est, vaste plage dominée par le Grand Rocher, le long de laquelle s'est établie la station balnéaire de Saint-Efflam,
- La corniche de l'Armorique, anse pittoresque et accidentée, offrant une multitude de plages et de criques,
- L'anse du Douron et le port de Toul An Hery, dégageant une ambiance reposante en lisière ouest du territoire communal, caractérisée par une topographie douce.

Soumis à l'attrait de la côte, le littoral a connu une dynamique urbaine particulièrement prononcée, traduite par le développement progressif de l'habitat balnéaire, individuel et touristique.

La lieue de Grève

La plage de la « Lieue de Grève », longue de 4km, occupe le fond d'une baie se découvrant sur près de 2km à marée basse, particulièrement propice au tourisme. Cette vaste plage de sable fin, constituant l'une des baies les plus importantes du littoral breton, s'est révélée particulièrement propice au tourisme balnéaire. L'horizontalité de la grève offre une ambiance particulièrement reposante. La plage est dominée par le site du Grand Rocher, site légendaire culminant à 80m, site naturel protégé abritant plus de 300 espèces végétales.

L'essor balnéaire de la station de Saint-Efflam naît dès le début du 19ème siècle et se renforce dès le début du 20ème siècle sous forme de villégiatures. Entre villas bourgeoises et hôtels, le village de Saint-Efflam s'est ainsi développé de manière linéaire sur le cordon sableux face au front de mer, au pied des falaises abruptes. Il présente aujourd'hui des formes d'architecture balnéaire et atypique remarquables des années folles : on citera plus particulièrement la villa néogothique de Lady Mond (1930) et la « Maison à l'Aigle » (1928). Ces constructions illustrent le contexte socioculturel balnéaire des Années folles, époque à laquelle se côtoient dans la station le milieu des arts et de la mode, les ingénieurs et les inventeurs, comme les aristocrates et les demi-mondaines. Aujourd'hui, ce patrimoine architectural ostentatoire confère un charme particulier à la Plage et au village de Saint-Efflam.

L'immense baie de La Lieue-de-Grève, longue de plus de 4 kilomètres, reste longtemps le seul passage qui relie Saint-Michelen-Grève à Saint-Efflam, et inspire de nombreuses légendes. Il s'y trouvait une Croix de Mi-Lieue détruite lors du débarquement en 1944 puis restaurée il y a une vingtaine d'années. Pendant plusieurs siècles, cette croix permet aux voyageurs de se repérer et d'évaluer le danger de la marée montante.



Le Grand Rocher domine la Grève



La Plage de Saint - Efflam







La maison A l'Aigle



Les Villas, entre mer et coteaux boisés







Une urbanisation linéaire, en front de mer

La corniche de l'Armorique, un cordon littoral pittoresque

Le paysage côtier

Entre Saint Efflam et l'estuaire du Douron, la Corniche de l'Armorique est établie sur un relief particulièrement accidenté, développant un paysage pittoresque et rocheux, contrastant avec la Lieue de Grève. Habillées d'ajoncs, de fougères et de bruyères, les falaises de schiste de l'Armorique colorent la Corniche et constituent un paysage maritime patrimonial.

A l'extrémité est de la Corniche, la pointe de Beg Douar offre une vue panoramique sur le Grand Rocher et la Lieue de Grève. Egalement orienté vers la baie de Saint-Efflam, le port de Beg Douar peut accueillir jusqu'à 180 bateaux en échouage au pied des falaises.

Sur le cordon nord de la corniche, plusieurs plages et criques de sable fin offrent un paysage spectaculaire entre les falaises et les éperons rocheux : plage de Porz Mellec, plage de Tossen Ar C'Hoz.

A l'est de la Corniche, les plages des curés et de la Roche d'Argent offrent une vue dégagée sur la baie de Locquirec, séparée de la commune par l'estuaire de Douron.

Entre les propriétés privées et les boisements de pinèdes obstruant les perspectives paysagères, la route de la Corniche dévoile des vues plongeantes sur la côte.



Le port de Beg Douar



Vue sur la baie de Locquirec

Urbanisation de la corniche

Au niveau de la Corniche de Plestin, le bâti s'est essentiellement établi sous forme de ruban continu le long de la route de la Corniche, sous forme d'habitat résidentiel et de structures touristiques. Le long de la route de la Corniche, plusieurs longères traditionnelles témoignent d'une occupation ancienne et ponctuelle de la presqu'île. Le bâti d'après-guerre et l'habitat pavillonnaire bâti de ces dernières décennies, le long de la route de la Corniche ou au cœur de petits lotissements, semblent traduire une accélération rapide de l'urbanisation du paysage côtier, particulièrement prisé. Le paysage de l'Armorique a ainsi subi de fortes mutations.







Un littoral peuplé, des habitations obstruant en partie la vue mer





Une urbanisation linéaire, le long de la RD 42 (route de la Corniche)



Les formes traditionnelles

Au cœur de la Corniche, un paysage rural relativement préservé

Tapissé de terres agricoles, de prairies et de maraîchages, le cœur de la presqu'île est relativement préservé de toute urbanisation. L'habitat rural traditionnel prédomine, traduisant la vocation agricole de cet îlot peu sujet aux mutations.



Le cœur de la Corniche, un îlot rural préservé

L'anse du Douron et le port de Toul An Hery

Au niveau de l'estuaire du Douron, il se dégage une impression de stabilité et de constance contrastant fortement avec le paysage escarpé et mouvementé de la corniche.

Ancien port de commerce florissant, le Port de Toul An Hery est aujourd'hui un port de mouillage pittoresque et authentique, pour pêcheurs et plaisanciers. A proximité du port de Toul An Hery, plusieurs demeures d'armateurs traduisent l'ancienne activité florissante du port. Au XIXe siècle, le port connaît en effet une activité d'échange florissante, expédiant jusqu' à Bordeaux. Progressivement, face au développement du tourisme balnéaire, le port se transforme en port de plaisance.



Le port de Toul an Hery





L'estuaire du Douron



Pont de Toul-An-Héry : Jusqu'en 1934, pour rejoindre Plestin et Locquirec, il faut emprunter une barque menée par un passeur. Le pont est aménagé en 1934.

LE BOURG DE PLESTIN-LES-GREVES

Desservi par la RD 42 et la RD786, le bourg de Plestin s'accroche au nord du plateau. L'urbanisation de la commune s'est étirée en longueur le long de ces deux axes de desserte majeurs. Aujourd'hui, un tissu urbain pavillonnaire et relativement lâche annonce l'arrivée dans l'agglomération plestinaise.

Le tissu urbain traditionnel est regroupé autour de l'église, identifiant un cœur de bourg relativement concentré. Concentrant les principaux commerces, la mairie, l'office de tourisme et certains équipements, le centre-bourg est irrigué par la RD 42, permettant de rejoindre le quartier maritime de Toul an Hery.

Au nord, l'agglomération s'étire le long de la RD 786 et gagne l'extrémité du plateau, associant habitat individuel et commerces de manière assez diffuse.

En périphérie de ces axes structurants, le tissu urbain plestinais s'est étoffé ces dernières décennies sous forme d'habitat individuel pavillonnaire, essentiellement à l'ouest du bourg. L'organisation des lotissements et les différents styles architecturaux de ces quartiers résidentiels révèlent les différents courants d'urbanisation de la commune.





Arrivée dans le bourg depuis le sud du territoire communal (RD 42) L'habitat individuel annonce l'entrée dans l'agglomération











 $Agglom\'eration\ b\^atie\ ancienne\ de\ type\ R+1+C, en\ p\'eriph\'erie\ nord\ du\ centre-bourg,\ le\ long\ de\ la\ RD\ 42$



A la sortie du centre-ville, une urbanisation linéaire le long de la RD 786, en direction de Saint-Efflam, associant habitat et commerces



Accès au bourg depuis la RD 42, en provenance de Toul An Hery

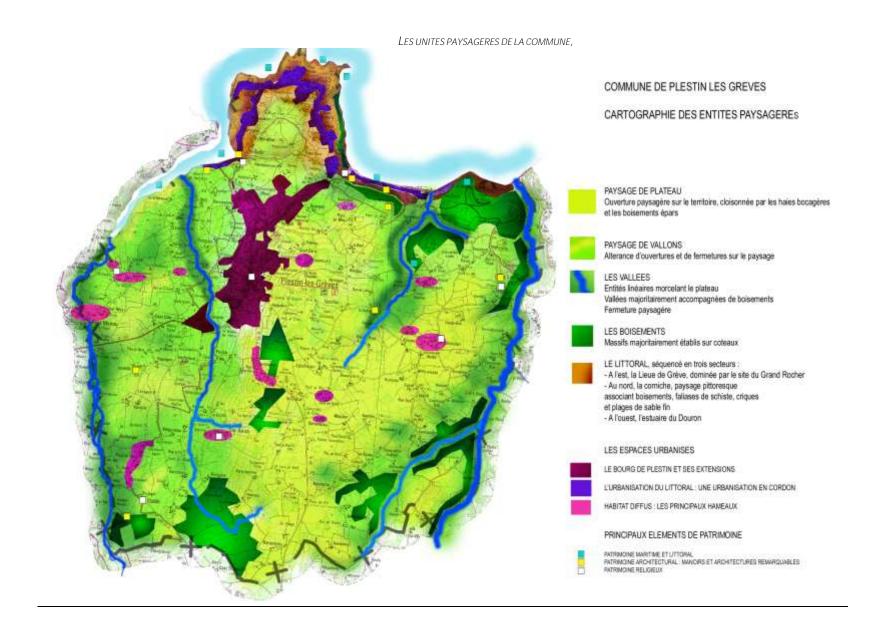




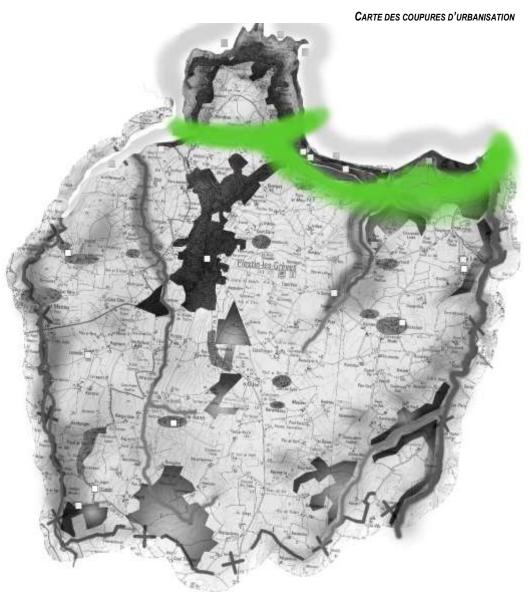
La RD 786, en périphérie sud du centre-bourg



Extensions pavillonnaires récentes, développant l'agglomération bâtie à l'ouest du bourg







Plusieurs coupures d'urbanisation s'identifient :

- entre la Pointe de l'Armorique et le bourg
- entre la Pointe de l'Armorique et Toul An Hery
- au niveau de Kerallic
- autour de Saint-Efflam qui reste bien distinct du bourg et de l'urbanisation de la pointe de l'Armorique

QUARTA - 61294U 116